



FÉDÉRATION DES  
**CHASSEURS**  
DE LA VIENNE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
2022**

# SOMMAIRE

➤ <b>ALLOCUTION DU PRESIDENT MICHEL CUAU</b>	<b>5</b>
➤ <b>RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2020-2021</b>	<b>9</b>
➤ <b>RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020-2021</b>	<b>16</b>
➤ <b>RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE</b>	<b>21</b>
➤ <b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	<b>23</b>
➤ <b>BUDGET DE L'EXERCICE 2022-2023</b>	<b>28</b>
➤ <b>ELECTION DES ADMINISTRATEURS</b>	<b>33</b>
➤ <b>RAPPORT DE LA COMMISSION PETIT GIBIER</b>	<b>34</b>
➤ <b>RAPPORT DE LA COMMISSION GRAND GIBIER ET SECURITE A LA CHASSE</b>	<b>41</b>
➤ <b>RAPPORT DE LA COMMISSION FORMATION</b>	<b>44</b>
➤ <b>RAPPORT DE LA COMMISSION GESTION DES ACCA</b>	<b>46</b>

**ASSEMBLEE GENERALE  
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE LA VIENNE  
DU 9 AVRIL 2022**

Le 9 avril 2022 à 9 heures, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne a tenu son Assemblée Générale au Palais des Congrès du Futuroscope, sous la présidence de Mr Michel CUAU, entouré des membres du Conseil d'Administration.

- Mr Gilles BARRAULT, Vice-Président,
- Mr Pascal FAYOUX, Vice-Président,
- Mr William BOIRON, Secrétaire,
- Mr Dominique de CORTA, Trésorier,
- Mr Bernard REITZ, Trésorier Adjoint.

Messieurs : Jean-Pierre BARBARAT, Régis de La FOUCHARDIERE, Olivier DONGUY, Francis GAILLARD, Joël GILET, Hervé JOYEUX, Dominique ROBERT, Alain SAVY, Administrateurs.

Etaient excusés Messieurs René DULOUT et René PINARD, Administrateurs.

**Participaient également :**

161 Présidents ou délégués d'ACCA et AICA  
95 représentants des Associations de Chasses Privées ou Adhérents Particuliers  
4 chasseurs individuels  
2 associations de chasse spécialisées adhérentes : les piégeurs agréés et l'UDUCR.

A 9 heures, le Rallye des Trompes du Poitou sonne le début de l'Assemblée Générale.

Le Président remercie les sonneurs et demande à ce qu'une minute de silence soit observée en l'honneur de nos amis chasseurs disparus cette année.

Le Président déclare ouverte la 95<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs et remercie les personnalités présentes aux travaux :

M. Bruno BELIN, Sénateur de la Vienne,

M. Yves BOULOUX, Sénateur de la Vienne,

Mr Jean-Michel CLEMENT, Député de la Vienne,

M. Nicolas TURQUOIS, Député de la Vienne,

Mme Françoise BALLETT-BLU, Députée de la Vienne

M. Sacha HOULIE, Député de la Vienne,

M. Alain PICHON, Président du Département de la Vienne

M. Jean-Loup VALLEE, représentant la Chambre d'Agriculture de la Vienne,

M. Sébastien BERGER, Président de la FNSEA de la Vienne,

M. Patrick MINOT, Vice-Président du Syndicat Départemental de la Propriété Rurale,  
Mr Fernand PATRIER, Co-Président de Prom'Haies  
M. Francis BAILLY, Président de la Fédération de la Pêche,  
M. Jean DENIAU, représentant le Syndicat et du CRPF Nouvelle Aquitaine,  
M. Michel BOBIN, Délégué du Procureur,  
M. James MAGNAN, Président de l'Amicale des ACCA et AICA de la Vienne,  
M. Jean-François LAFOND, Représentant l'Association des Chasses Privées de la Vienne,  
M. Jordan CHARBONNIER, Président de l'UDUCR 86,  
M. Philippe LAGRANGE, Président du Club National des Bécassiers 86,  
M. Laurent BESNAULT, Vice-Président de l'AFEVST,  
M. Jean-Louis DELHOMME, Président de l'Association Départementale des Equipages de Vénerie  
Sous Terre,  
M. Régis de LA FOUCHARDIERE, Délégué Départemental pour la Grande Vénerie,  
M. Christophe BEAUQUIN, Président de l'Association des Piégeurs de la Vienne,  
M. Bruno DELAUNAY, Président des Chasseurs à l'Arc Poitou-Charentes,  
M. Pascal PELLETREAU, Président de l'Amicale des Utilisateurs de Chiens d'arrêt,  
M. Alexandre MAYNARD, Président de l'AFACCC 86,  
M. Jacques QUELLARD, représentant l'ADGCP 86,  
M. Patrick GREFFIER, Délégué Régional de la Société de Vénerie  
M. Didier BOYE, Commissaire aux Comptes, Société SECOME,  
M. Geoffrey LAFRECHOUX, Expert-Comptable,  
Me Jean-Philippe LACHAUME, Avocat à la Cour,  
Me Jérôme BREUIL, Huissier de Justice,  
M. Jean-Michel MINGOT, Assureur,

#### **LA PRESSE**

M. Alain DEFAYE, Directeur Départemental de la Nouvelle République/Centre Presse,  
M. Bernard BILLY, Journaliste,  
M. Thierry MONTERO, Journaliste,

Messieurs : Patrice TREMBLAY, Dominique CHASSEPORT, Mickaël METAIS, Joël DELIQUET,  
Bertrand WIBAUX, Olivier DOREILLE, Estimateurs Départementaux des dégâts de gibier,

Messieurs : Alain BOUHET, Francis GUILLARD, Janis CHAMPIGNY, Lieutenants de Louveterie

Et présente les excuses de :

Mr Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne,

Mr Benoît BYRSKY, Sous-Préfet de Montmorillon,

M. Christophe PECATE, Sous-Préfet de Châtelleraut,

M. Éric SIGALAS, Directeur Départemental des Territoires,

M. Willy SCHRAEN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs,

M. Alain ROUSSET, Président de La Région Nouvelle Aquitaine,

M. Cyril LACOMBE, Procureur de la République,

M. Sébastien CHAUVEAU, Chef du SDG 86,

M. Bruno MEUNIER, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs de la Nouvelle Aquitaine,

M. Henri SABAROT, Président de la Fédération des Chasseurs de la Gironde

M. Michel AMBLARD, Président de la Fédération des Chasseurs de la Dordogne

M. Robert MADUPUY, Président de la Fédération des Chasseurs de la Corrèze

M. Jean-François RUINAUD, Président de la Fédération des Chasseurs de la Creuse

M. Michel AUROUX, Président de la Fédération des Chasseurs du Lot et Garonne

Mr Stéphane DROULIN, Président de l'Association des Louvetiers de la Vienne,

Mme Léonore MONCOND'HUY, Maire de Poitiers,

Mme Florence JARDIN, Présidente de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers

*Le Président présente les modalités de vote pour cette Assemblée Générale. 2022 étant une année électorale pour le renouvellement des Administrateurs fédéraux, il propose de faire évoluer les modalités de vote pour cette Assemblée Générale.*

*L'approbation du rapport moral et d'activité, le vote du bilan, du budget ainsi que des diverses cotisations se feront à main levée.*

*Le scrutin pour le renouvellement des Administrateurs fédéraux se déroulera à bulletin secret par l'intermédiaire du bulletin qui a été remis à chacun lors de l'émargement.*

**Approuvé à l'unanimité**

*Conformément aux statuts de la Fédération (article 11 - 117<sup>ème</sup> alinéa), il propose que le bureau de cette Assemblée Générale soit le même que celui de la Fédération.*

**Approuvé à l'unanimité**

*Pour assurer le bon déroulement des opérations de traitement des bulletins de vote pour l'élection des Administrateurs qui se déroulera au milieu de cette Assemblée et notamment pour assister l'huissier de justice pour procéder au traitement des bulletins de vote, il demande l'assistance de 4 assesseurs. S'inscrivent :*

- Mr Jean-Paul LOGNON
- Mr Jean-Claude AMILLARD
- Mr Jean Lou GUILLOTEAU
- Mr Jean Jacques STECKER

*Conformément à l'article 11 des statuts de la Fédération et comme cela est réalisé depuis plusieurs années, le compte rendu de l'Assemblée Générale 2021 n'a pas été transmis avec la convocation, par souci d'économie. En revanche, il était consultable au siège de la Fédération et sur le site internet ; à ce jour nous n'avons reçu aucune demande de modification ; le Président demande s'il y a des remarques ou des observations ? Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est **approuvé à l'unanimité**.*

## INTERVENTION DU PRESIDENT

Monsieur le Préfet, Madame, Messieurs les Parlementaires, Messieurs les Sénateurs, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, Chers Amis chasseurs,

Je ne peux malheureusement pas commencer mon allocution sans aborder la situation sanitaire liée à la covid ainsi que ses conséquences sur le monde de la chasse départementale. Comme vous l'indiquera le Secrétaire Général de la Fédération, l'une des conséquences directes de cette crise fut l'annulation de nos Assemblées Générales en présentielle de 2020 et 2021. Bien que les outils modernes nous permettent de pallier aux contraintes réglementaires, rien ne pourra remplacer le contact de proximité. C'est dans cet objectif, et malgré les diverses difficultés, que j'ai tout mis en œuvre pour tenter de réaliser durant l'automne dernier nos habituelles réunions de secteurs préparatoires à l'Assemblée Générale.

Pour débiter cette intervention qui, comme vous l'avez compris, est un peu particulière cette année compte tenu de la tenue des élections fédérales sous un nouveau format, je tiens à aborder le sujet de la sécurité à la chasse. Par suite des accidents tragiques sur lesquels je ne reviendrai pas, votre Fédération se devait d'agir pour éviter que de tels drames ne se reproduisent. C'est pourquoi le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place rapidement plusieurs mesures plus ou moins populaires. La première concerne l'obligation de matérialisation des angles de sécurité de 30°. Pour la seconde, l'accent a été mis sur la formation des responsables de battues aux règles élémentaires d'organisation des chasses collectives. Vu la forte présence enregistrée, cela prouve s'il en était nécessaire, le sérieux du monde de la chasse sur cette question de la sécurité.

Cependant, je vous le rappelle Mesdames et Messieurs les responsables de territoires, il est essentiel à chaque battue de rappeler ces règles élémentaires. N'hésitez pas à envoyer vos chasseurs, notamment vos chefs de lignes aux journées de formation sécurité organisées par la Fédération. Il nous faut continuer ce travail de sécurisation et tout faire pour redonner confiance aux autres usagers de la nature.

Malgré ces évènements, nous devons avancer et poursuivre nos efforts pour sauver la chasse des grandes menaces qui la guettent. En effet, les dangers sont multiples et nous devons être plus que vigilants dans les prochains mois, mais j'y reviendrai par la suite.

Comme je vous l'indiquais lors de ma dernière intervention en 2019, le Conseil d'Administration de la Fédération s'est fixé deux grands objectifs :

- La gestion des espèces et des espaces, notamment en faveur du développement du petit gibier.
- Donner une autre image de la chasse pour favoriser l'accueil des nouveaux chasseurs dans le but d'endiguer la baisse du nombre de nos pratiquants.

Concernant la gestion des espèces et des espaces, comme vous pourrez vous en rendre compte au travers des différentes interventions de la matinée, la fédération a engagé de multiples actions, que ce soit en faveur du petit gibier ou du grand gibier.

Le contrat petit gibier semble porter ses fruits sur les territoires qui y ont adhéré et qui s'investissent. Espérons que nous pourrons voir le plus rapidement possible sur le terrain les effets de ces opérations de gestion. Je vous rappelle que l'objectif de ce programme n'est pas d'aboutir à des populations de gibier chassable dites naturelles, mais bien de lancer une dynamique au sein des territoires de chasse pour inciter à la gestion du petit gibier.

Concernant l'aménagement et la sauvegarde des milieux, je ne m'attarderai pas sur le contenu de nos actions car ces dernières vous seront décrites par les intervenants suivants. Sachez que la Fédération poursuit ses programmes d'actions, que ce soit pour la mise en place de haies, l'instauration de couverts favorables à la faune sauvage ou bien le maintien des mares ou autres milieux utiles à la biodiversité. Toutes ces démarches ont été conduites avec le soutien financier de nombreux partenaires. Qu'ils en soient remerciés.

Une fois encore et, contrairement aux informations colportées par certains de nos opposants, les chasseurs ont bien leur place dans la sauvegarde de la biodiversité mais il est vrai que nos actions ne sont peut-être pas suffisamment mises en avant. Je vous le dis et le répète, ne craignons pas de vanter nos actions car, contrairement à d'autres, nos réalisations sont concrètes et visibles sur le terrain.

Concernant le grand gibier, là aussi votre Fédération n'est pas restée inactive. Des nouveautés ont vu le jour malgré des contraintes de plus en plus prégnantes.

Je voudrais en premier lieu revenir sur le développement du bracelet de remplacement qui, depuis plusieurs années maintenant, constitue une véritable souplesse pour les chasseurs de la Vienne. Ce dispositif, fruit de la réflexion de notre défunt collègue Jean BERNARDEAU, dont la mise en place est plébiscitée par les services de l'OFB et le parquet, permet aux gestionnaires de territoires qui l'utilisent de pouvoir bénéficier d'un droit à l'erreur si cette dernière est non intentionnelle. Pour 2022, ce bracelet représente moins de 0,8 % des bracelets attribués, ce qui prouve une nouvelle fois le sérieux des chasseurs du département dans la réalisation des plans de chasse.

Un autre dossier concernant le grand gibier était attendu par les chasseurs, je veux bien évidemment parler de notre programme de traitement des déchets de venaison. Ce dispositif de collecte des déchets de chasse est aujourd'hui pleinement opérationnel. Ce dispositif, qui repose sur l'implantation de bacs de collecte, permet de récolter les quelques 200 tonnes générées chaque année par la chasse du grand gibier. Pour 2021, plus d'une trentaine de bacs situés sur une vingtaine de points de collecte ont été installés. A ce jour, ce programme innovant et favorable à la biodiversité est intégralement financé par les cotisations des chasseurs.

Mes chers amis, pas d'inquiétude. Malgré le coût plus que significatif de cette nouvelle opération, votre Fédération ne vous demandera pas de cotisation supplémentaire pour financer.

Permettez-moi tout de même de m'interroger sur cette absence totale d'aide des différents établissements publics sollicités dans ce dossier. Car, certes cette collecte bénéficie aux chasseurs mais elle est un plus indéniable pour l'environnement en proposant une alternative écologique au traditionnel enfouissement. Il est fort dommage que sur un projet innovant de cette nature, aucun partenaire ne souhaite accompagner la Fédération. Cette absence est d'autant plus difficile à comprendre que dans d'autres départements proches du nôtre, ces mêmes organismes apportent un soutien financier, que ce soit pour l'achat des bacs ou les frais de collecte engendrés. Les chasseurs de la Vienne doivent certainement être moins bons que ceux de la Haute-Vienne, de la Gironde ou des Landes !

Toujours concernant le grand gibier, je me dois bien évidemment d'aborder la question des dégâts aux cultures agricoles. Comme vous pourrez vous en rendre compte, les superficies détruites s'avèrent maîtrisées cette année avec une baisse constatée. Cependant, il faut rester plus que vigilant car les cours actuels des denrées impactent directement le montant de la facture. N'oublions pas que les dégâts représentent la charge financière la plus importante de notre Fédération. Nous devons considérer la lutte contre ces dégâts comme une question de survie sur le moyen ou le long terme. Certes, nous ne sommes pas encore dans la situation financière catastrophique de certains de nos collègues du Sud-Ouest mais attention, la réserve financière ne sera pas éternelle et pourrait disparaître très rapidement en cas d'envolée des prix et d'explosion des superficies détruites. Rappelons-nous les années 2005 et 2006, ou les réserves financières du

compte dégâts avaient totalement été absorbées et que nous avons dû à ce moment-là augmenter fortement le prix du bracelet sanglier et du timbre grand gibier.

Le Conseil d'Administration met tout en œuvre pour éviter une telle situation, mais pour que cela fonctionne, il faut que l'ensemble des acteurs cynégétiques avancent dans la même direction.

Malgré le poids financier des dégâts agricoles, je souhaite tout de même vous apporter une note positive. Sachez que grâce à la bonne gestion de votre Fédération et ce depuis de nombreuses années, nous figurons parmi les départements où la chasse est la moins onéreuse. En effet, avec un timbre fédéral départemental à 70 €, nous sommes le 4<sup>ème</sup> département le moins cher de France. Il en est de même pour le prix des divers bracelets de marquage. Quant à la taxe à l'hectare pour les dégâts, elle est toujours égale à 0 €. Ce qui n'est pas le cas dans de nombreux départements.

Pour en terminer sur ce point, je souhaiterais rajouter que, contrairement à ce qui a été dit, je ne souhaite nullement l'éradication des populations de grand gibier, que ce soit le sanglier ou les cervidés. J'ai simplement rappelé que, sans une baisse significative de la facture dégâts, certains devront se prendre en charge le temps venu et devront faire face aux mesures correctrices qui pourraient être mises en place, soit par l'administration sous la forme de battues administratives, soit par la Fédération sous forme financière.

L'objectif du Conseil d'Administration est bien de tenter de stabiliser les populations à un niveau permettant la cohabitation entre les activités agricoles et la chasse. Car, ne l'oublions pas, ces deux activités sont liées et doivent pouvoir s'exercer simultanément sur un même territoire.

Sur cette question épineuse des dégâts, il ne faut plus que les chasseurs soient les seuls à payer la facture car dans bien des cas, celle-ci devrait incomber à des territoires non chassés. Il faut que l'Etat, les communes et tous les objecteurs de conscience cynégétique reçoivent le même traitement financier que le nôtre. Il est aujourd'hui anormal que les chasseurs payent 100% des dégâts alors que nous ne pouvons chasser que sur à peine 70% de la surface départementale.

Aux côtés d'autres Fédérations Départementales, nous avons engagé une procédure judiciaire pour tenter de réformer la loi d'indemnisation. Malheureusement, le Conseil Constitutionnel n'a pas entendu nos arguments et a rendu son verdict. Ce dernier est clair : malgré les nouvelles contraintes qui nous sont imposées depuis plusieurs années, nous devons continuer d'indemniser les dégâts.

Cette pression des dégâts et les attentes pour diminuer les populations de grand gibier n'ont jamais été aussi importantes et malheureusement aujourd'hui rythment la vie des chasseurs de la Vienne. Je tiens à rappeler à tous que la chasse est avant tout une activité de loisir réalisée par des bénévoles et qu'elle ne doit pas se transformer en une corvée, qui nous cantonne à un rôle de régulateur de sangliers.

Le cas échéant, soyons clairs, je crains fort que nous chasseurs, nous nous lassions rapidement et baissions les bras à moyen terme. Certes, nous sommes prêts à faire des efforts pour prélever le maximum d'animaux pour limiter les dégâts mais pour y parvenir, il faut trouver un juste équilibre entre « la chasse » et les contraintes qui nous sont imposées.

Je vous le dis, trop de contraintes risque de tuer la chasse.

Vous n'êtes pas non plus sans ignorer les dernières annonces formulées par plusieurs personnages politiques pour interdire la chasse plusieurs jours par semaine. Cette limitation des jours de chasse aurait des conséquences désastreuses et irrémédiables sur nos capacités à chasser certaines espèces. Si pour les prochaines saisons nous devons être confrontés à telles mesures, je vous le prédis, nous serons tous dépassés par l'évolution des populations. Si dans le pire scénario, nous en arrivons à de telles inepties, les chasseurs n'assumeront plus l'indemnisation des dégâts et nous ferons alors comme nos collègues landais et laisserons alors le soin à l'Etat de gérer le dossier.

Cependant, ne perdons pas l'espoir et j'espère que le bon sens l'emportera et que des évolutions positives verront le jour sur cette thématique d'ici plusieurs mois.

Comme je vous l'indiquais au début de mon intervention, nous devons travailler également sur notre image et sur celle de la chasse départementale. Vous avez parfaitement compris que, si nous voulons améliorer l'accueil des nouveaux chasseurs, des efforts sont encore à faire, notamment auprès des jeunes sur nos territoires de chasse.



Cependant, grâce à une bonne dynamique d'innovations et d'investissements et aux efforts de vous tous, nous commençons tout de même à inverser la tendance et évoluons vers une stabilisation des effectifs au niveau de la Vienne. Si nous voulons continuer de peser dans le débat départemental, il est en effet impératif de maintenir nos effectifs.

Au niveau des effectifs de chasseurs, nous sommes sur la bonne voie. En effet, pour 2022, la tendance est à la stabilisation. Nous devrions donc, au 30 juin 2022, avoir un nombre de chasseurs équivalent à celui de 2021. Dans les faits, je pense que nous ressentons ici les premiers effets de la réforme nationale de la chasse de 2019. En effet, nous constatons aujourd'hui une évolution positive du nombre de validations nationales avec une progression de 2%, sans doute la conséquence de la baisse significative du tarif de la validation nationale de 400 à 200 €. Cette tendance se ressent également pour les nouveaux chasseurs. Nous constatons une hausse de 6 % sur la dernière saison.

Cette tendance pour les nouveaux permis est encore plus vraie pour ce début d'année et laisse entrevoir des perspectives satisfaisantes pour 2022/2023 car, à ce jour, nous sommes même victimes de notre succès. En effet, il y a aujourd'hui plusieurs mois d'attente pour pouvoir s'inscrire à l'examen du permis de chasser. Qui aurait pensé à un tel revirement de situation il y a encore quelques années.

Quoi qu'en pensent nos détracteurs, la chasse n'est pas morte. Cette nouvelle envie de nature, peut-être réveillée par la crise du covid et les confinements successifs, pourrait être une opportunité pour notre activité. A nous de savoir la saisir.

Cependant, nous devons rester vigilants et nous mobiliser car de nombreux obstacles sont encore devant nous et risqueraient d'anéantir tous les efforts réalisés depuis plusieurs années.

En effet, hier, la chasse était une activité reconnue dans le monde rural. Aujourd'hui, malheureusement, ce n'est plus tout à fait le cas. Nous, les ruraux, avons tellement tendu la main aux citadins pour leur faire connaître les bienfaits de nos campagnes qu'ils se sont emparés de cette nature qui nous est si chère. Aujourd'hui, certains extrémistes « vert » rêveraient de nous en chasser les mercredis, les week-ends et lors des périodes de vacances. Alors là, chers amis chasseurs, je dis non !

J'en appelle à tous les modes de chasse. Nous devons nous montrer solidaires si nous ne voulons pas nous laisser déposséder de la sorte. Car la prochaine étape, ne nous trompons pas, sera très certainement d'interdire tout simplement la chasse telle que nous la connaissons aujourd'hui.

A ce titre, il est de notre devoir de ruraux de signer la pétition déposée par Willy SCHRAEN Président de la FNC sur le site du Sénat. Nous devons tous nous mobiliser pour que cette pétition dépasse le seuil des 100 000 signatures, afin qu'une commission d'enquête sénatoriale soit engagée pour faire la lumière sur les agissements et le financement de ces associations d'extrémistes.

N'en déplaise à certains, la chasse est une activité légale et reconnue depuis de nombreuses années. A ce titre, n'oublions pas que les services de l'Etat nous ont, au cours des décennies, transférées de multiples missions de service public. Ceci prouve une nouvelle fois le sérieux des chasseurs et des Fédérations. Sauf erreur de ma part, je ne connais pas d'autre association qui, comme les chasseurs, réalise bon nombre de missions de service public avec ses propres deniers.

En 2022, comment peut-on encore penser que l'on pourrait se passer de toutes nos actions réalisées en faveur de la biodiversité ? Messieurs les agriculteurs, forestiers, chers partenaires, essayez d'imaginer un monde sans chasse ! Cela conviendrait très certainement à quelques-uns.

Nous devons être solidaires pour affronter les épreuves qui nous attendent, notamment face aux attaques de plus en plus violentes et fréquentes de nos détracteurs communs que sont les « welfaristes », « abolitionnistes », « vegans » et autres « animalistes » de tous poils.

Attention, nous venons dans le département d'avoir un aperçu de ces attaques. Plusieurs associations de ces « anti-touts » ont attaqué le dernier arrêté préfectoral pour la période complémentaire de la vénerie du blaireau.

J'ai grande peur que cette attaque ne soit que le début d'une longue série. N'oublions pas que l'année prochaine, nous allons devoir formuler de nouvelles demandes pour le classement nuisible de certaines espèces et il y a fort à parier que cela génère aussi de multiples contentieux.

Pour ces espèces bien particulières, que ce soit le renard ou les corvidés, il est impératif que les acteurs du monde rural soient unis. Le cas échéant, les conséquences pourraient être désastreuses pour la régulation. A ce titre, messieurs les agriculteurs, mobilisez-vous aux côtés de la Fédération si nous ne voulons pas connaître la même situation que nos collègues des Deux Sèvres qui ont perdu le corbeau freux de la liste des « nuisibles ».

Notre devoir est de rester unis dans l'adversité, chasseurs bien évidemment, mais aussi pêcheurs, agriculteurs et forestiers. L'avenir de la ruralité est lié à notre entente face à nos détracteurs. Même si certains pensent que la nature appartient à tout le monde, je continue d'affirmer que la nature appartient en premier lieu aux propriétaires fonciers. Seules les quelques forêts domaniales sont accessibles à tous, le reste dépend bien de la propriété privée et ce sont ces extrémistes qui aujourd'hui veulent nous interdire de pratiquer notre loisir préféré.

Soyons vigilants car aujourd'hui nos opposants ne doutent plus de rien. La preuve en est avec les multiples dégradations de biens de chasseurs de plus en plus fréquentes, que ce soient les miradors, les panneaux ou mêmes les rendez-vous de chasse. Nous devons être intransigeants avec ces actes de malveillance et ne pas hésiter à déposer plainte. La chasse est une activité noble et légale. Ne nous laissons pas salir impunément !

Aujourd'hui et pour plusieurs mois, les échéances électorales vont se succéder à un rythme assez soutenu. Le monde de la chasse tant décrié depuis de nombreux mois va redevenir un monde très fréquentable car nous sommes porteurs d'une carte d'électeur. Sachez Mesdames et Messieurs les candidats que, quoi qu'en pensent certains, les chasseurs ont de la mémoire et que tous ceux qui ont pris parti en faveur des antis chasse n'auront pas nos voix au moment de glisser le bulletin dans l'urne.

Mesdames, Messieurs les « politiques », sachez que nous participons activement à la vie du pays, de la région, du département, de la commune en payant nos impôts comme tous les citoyens. C'est pour cela qu'aujourd'hui, je demande à tous nos représentants élus au suffrage universel de prendre en considération les demandes du monde cynégétique. Le cas échéant, nous serons amenés à prendre nous aussi des sanctions électoralistes le moment venu. Oui, je vous le dis aujourd'hui, nous ferons pression sur le résultat des urnes. Trop de discriminations viennent pourrir notre quotidien.

Malgré toutes ces difficultés, la chasse départementale doit être à l'image de la chasse Française, fière de ses racines. Les chasseurs doivent participer de façon active au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique tant recherché.

Avant de conclure, je tiens à remercier le Président du Conseil Départemental de la Vienne, Alain PICHON, et ses services, pour l'écoute qu'ils ont à l'égard du monde de la chasse, pour leur soutien financier, permettant ainsi la réalisation de nos divers programmes d'actions.

Je tiens aussi à remercier le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, notamment pour son aide financière apportée dans le dossier des dégâts de gibier. Espérons que notre nouvelle demande concernant notre programme de collecte des déchets de venaison recevra le même écho.

Messieurs les Sénateurs, Madame, Messieurs les Députés, je tiens également à vous remercier pour votre présence à cette Assemblée Générale et pour l'écoute dont vous faites preuve.

Chers Amis Chasseurs, notre force est dans notre vision d'une écologie progressiste qui n'est pas en contradiction avec le respect des traditions. Comme beaucoup de ruraux, nous ne supportons plus l'écologie punitive, doctrinaire et idéologique.

Chers Amis Chasseurs, vous pouvez compter sur moi pour défendre la chasse. Dès lors qu'elles sont bien faites, toutes les chasses sont belles, et à défaut de pouvoir les pratiquer, je les apprécie toutes.

## **RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE**

*Présenté par Monsieur William BOIRON, Secrétaire*

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

Il m'appartient de vous présenter, une nouvelle fois, le compte rendu de l'activité de votre Fédération pour la saison cynégétique 2020/2021. Cette saison a été marquée par de nombreux événements majeurs et restera, à n'en pas douter, une année charnière pour le monde cynégétique. Au préalable, permettez-moi de m'excuser pour la longueur de mes propos, mais vous comprendrez aisément qu'après deux saisons sans Assemblée Générale physique, cela nécessite d'apporter de nombreuses explications.

Pour débiter, et comme l'ensemble de la société française, la chasse ne fait pas exception et a été confrontée à la crise sanitaire de la covid 19. Cette crise qui dure depuis 2 saisons maintenant, a fortement impacté l'activité de la Fédération et plus globalement la chasse. Mais face à ces nouvelles difficultés, l'ensemble des acteurs cynégétiques départementaux a su s'adapter pour relever ce nouveau défi. Comme vous avez pu vous en rendre compte, la covid a nécessité la mise en place de nouvelles méthodes de travail avec le recours plus massif au télétravail, qui, il est vrai, a parfois impacté notre réactivité et le contact avec les adhérents.

Cette crise sanitaire a également touché le fonctionnement structurel de la chasse départementale car les deux dernières Assemblées Générales ont eu lieu sous format dématérialisé par l'intermédiaire de notre espace adhérent. A ce titre, je tiens ici à remercier l'ensemble des chasseurs qui se sont mobilisés pour que ces consultations se déroulent dans de bonnes conditions.

Un signe de la bonne implication des chasseurs de la Vienne : lors de l'Assemblée Générale virtuelle de 2021, ce sont plus de 340 votants qui ont participé pour un total de 8 431 voix exprimées. Lors de ce scrutin virtuel, l'ensemble des dispositions proposées par la Fédération ont été validées à la très grande majorité. Suite à ce vote dématérialisé, les divers retours ont été positifs mis à part quelques petits problèmes de perte du code adhérent et de connectivité à l'espace de vote très minoritaires. Malgré tout, nous sommes bien conscients des nombreux désagréments engendrés par cette crise et nous avons tenté par tous les moyens de les limiter.

Bien que l'utilisation des outils informatiques et la dématérialisation fonctionnent relativement bien, rien ne remplacera le contact humain et la tenue de réunions d'échange et de concertation.

Les contraintes sanitaires, dictées par l'évolution de cette pandémie, nous ont également obligés à annuler nos habituelles réunions hivernales de secteurs.

Espérons désormais que le pire soit derrière nous et que nous puissions dans les prochaines semaines ou mois reprendre nos activités habituelles.

Malgré les impacts significatifs de la pandémie, votre Fédération a continué son travail quotidien au service de la chasse et des chasseurs. Pour définir les différents axes stratégiques de la chasse départementale, votre Conseil d'Administration a tout de même pu se réunir à de multiples reprises. Lors des 6 réunions, dont l'organisation fût perturbée par les contraintes sanitaires, de nombreux dossiers ont été traités ou développés.

Lors de la saison 2020/2021, le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été mis en œuvre et les premières actions ont été réalisées sur le terrain. A ce titre, je me permets de vous rappeler que ce document cadre est opposable aux chasseurs et aux responsables de territoires de chasse de la Vienne depuis son approbation le 10 juillet 2020 par Madame la Préfète Chantal CASTELNOT. Comme vous le savez, ce document devient la référence des actions cynégétiques en Vienne pour la période de 2020 à 2026. Il fixe les grandes lignes de l'activité cynégétique du département. Pendant cette période, il nous engage au travers de 53 objectifs déclinés en 163 actions et 21 règles.

Lors de cette première année d'application, ce sont plus d'une cinquantaine d'actions qui ont déjà été réalisées.

Bien sûr, il nous reste encore du chemin à parcourir mais nous ne doutons pas des efforts de chacun pour mener à bien l'ensemble des actions prévues au SDGC 2020-2026 et atteindre les objectifs visés.

Cette année, de nombreuses actions en faveur de la sécurisation de la chasse ont été mises en place. Parmi les plus significatives, le programme « mirador » de votre Fédération, en 2020/2021, a permis d'équiper plus d'une centaine de territoires pour l'installation de plus de 300 miradors sur l'ensemble du territoire. Au regard du succès indéniable de cette action et de son impact sur la sécurité, ces subventions seront reconduites les prochaines années. Depuis la saison 2021, une nouvelle étape a été franchie avec un accompagnement technique afin de suivre et accompagner les adhérents dans la bonne installation de ces dispositifs.

La sécurité des chasseurs et des non-chasseurs passe également par le respect des nouvelles règles édictées par le SDGC comme la matérialisation et le respect des angles de sécurité de 30° mais également par la formation. Pour 2020/2021, comme vous l'indiquera mon collègue Bernard REITZ, des records d'affluence ont été battus à nos journées de formation « sécurité ». Cette forte mobilisation des chasseurs montre une nouvelle fois leur implication dans ces questions de sécurité. Il est donc aujourd'hui indéniable que les chasseurs ont pris en compte cette problématique de la sécurisation de leur activité. A ce titre, les diverses polémiques alimentées par nos opposants sur notre activité reposent la plupart du temps sur des éléments accusateurs et infondés mais je laisserais le soin au Président Michel CUAU de vous développer ce point en fin de matinée.

Ces nouvelles contraintes sécuritaires et les nouvelles règles sanitaires n'ont cependant pas eu d'incidence sur la capacité des chasseurs de la Vienne en matière de prélèvements. A ce titre, je tiens à remercier l'ensemble des gestionnaires de territoires et des chasseurs pour leurs efforts quotidiens dans cette lutte contre les dégâts agricoles et sylvicoles.

En effet pour la saison 2020/2021, ce sont plus de 6 600 sangliers qui ont été prélevés, soit une progression de 18% du tableau de chasse. Pour les cervidés, 1 805 individus ont été prélevés contre 1 685 la saison passée. Afin de gérer au mieux la population, la Fédération des Chasseurs a formulé des propositions de fourchettes de plan de chasse pour le grand gibier, cerfs et chevreuils, en vue de leur validation par la CDCFS concernée. Les propositions formulées par votre Fédération ont tenu compte des divers paramètres favorables au respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Cette forte mobilisation des chasseurs, malgré des contraintes plus fortes d'années en années, a permis de faire diminuer fortement les dégâts causés par le grand gibier sur les cultures agricoles. En effet, ces derniers ont diminué d'environ 40% par rapport à l'année 2019/2020. Cependant, avec plus de 630 ha détruits à l'échelle départementale, il nous faut rester vigilants notamment pour l'espèce sanglier qui représente encore une part importante des superficies détruites.

Dans tous les cas, les surfaces endommagées auraient été vraisemblablement bien supérieures sans le travail réalisé par les délégués de la Commission Technique Locale.

Bien entendu, nous n'arriverons jamais à zéro. En revanche, il est de notre devoir de chasseur de gérer les espèces en fonction de ce que peut supporter le milieu naturel.

La charge financière générée par les dégâts de grand gibier étant de plus en plus lourde et pénalisante pour votre Fédération, le Conseil d'Administration a donc décidé, avec plusieurs autres Fédérations, d'engager une procédure judiciaire auprès du Conseil d'Etat et du Conseil Constitutionnel. A cette fin, un mémoire et une demande d'annulation de la loi d'indemnisation ont été déposés au premier Ministre Mr Jean CASTEX. A défaut de réponse, votre Fédération a donc saisi le Conseil d'Etat pour statuer sur sa demande. Par la suite, la Fédération Nationale ainsi que plusieurs Fédérations Départementales ont déposé une Question Prioritaire de Constitutionnalité devant le Conseil Constitutionnel. En janvier dernier, ce dernier a rendu son verdict, pas de changement de la loi, nous devons donc continuer d'indemniser les dégâts agricoles.

Sur ce dossier des dégâts agricoles, je souhaite ici saluer l'implication du Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine avec le versement d'une aide significative de 40 000 €, afin d'aider la Fédération des Chasseurs dans l'indemnisation des dégâts agricoles.

Toujours en lien avec cette thématique des dégâts agricoles, l'équipe des estimateurs de dégâts départementaux a aussi connu des variations lors de cette année 2020/2021. En effet, pour compenser le départ de Francis PAINGAUD et pour augmenter notre réactivité face à des déclarations de dégâts de plus en plus nombreuses, 3 nouveaux experts Mrs CHASSEPORT, METAIS et WIBAUX ont suivi la formation dispensée par la Fédération Nationale des Chasseurs. A l'issue de cette formation, ils sont venus renforcer l'effectif départemental. Le travail de ces acteurs de terrain est de plus en plus difficile ; à ce titre, je tiens à les remercier pour leur professionnalisme et leur implication aux côtés de la Fédération des Chasseurs.

Pour répondre à de nombreuses questions sur les causes de ces dégâts agricoles, la Fédération mène depuis trois saisons maintenant une étude scientifique sur le sanglier. En collaboration avec l'OFB, votre Fédération, par l'intermédiaire de son service technique, participe à une étude sur le lien entre la production de fruits forestiers et le niveau de la reproduction chez le sanglier. Cette étude utilise plusieurs indicateurs tels que les fruits forestiers et les tractus génitaux des laies ; réalisée sur le massif de Moulière, elle est intégrée dans une étude nationale engagée par l'OFB sur divers sites expérimentaux en France.

La saison qui s'est achevée au 30 juin 2020 a vu encore une fois une baisse des effectifs, puisque 11 984 chasseurs ont fait valider leur permis pour notre département, contre 12 443 durant l'exercice précédent. Bien sûr, les causes de cette baisse sont nombreuses. Malheureusement, l'une d'elle est inéluctable : c'est le vieillissement de nos chasseurs. En effet, 250 nouveaux chasseurs sont venus nous rejoindre. Malgré cela, les effectifs diminuent encore de 3,69%.

Comme l'an passé, nous constatons que le nombre de nouveaux chasseurs ne compense pas le nombre de ceux qui abandonnent.

Cependant, ne soyons pas défaitistes, car pour la saison 2021/2022, il semble que nous ayons commencé à enrayer la tendance et nous constatons aujourd'hui un début d'amélioration de la situation. Il est fort probable que la covid ait très certainement fait naître de nouvelles vocations et de nouvelles envies de nature pour les Français. La chasse pourrait donc s'inscrire dans cet objectif, à nous de saisir l'opportunité.

Un autre signe de cette possible embellie de la chasse départementale : le nombre des inscriptions à l'examen du permis de chasser est en progression significative cette année mais je laisse le soin à notre ami Bernard REITZ, responsable de la Commission Formation, de vous donner les chiffres sur les participations aux différentes sessions.

Au chapitre des données chiffrées, pour cette saison 2020/2021, ce sont 1 345 territoires qui se sont affiliés à votre Fédération, il y a peu de variation à signaler sur ce point.

Lors de cette saison 2020/2021, votre Fédération s'est investie dans un nouveau programme national ; L'Eco-contribution. Ce nouveau dispositif, financé par les chasseurs (5 € par validation) et par l'Office Français de la Biodiversité (10 € par validation), permet de débloquent des fonds pour la réalisation d'actions diverses en faveur soit du milieu ou des espèces. Avec une aide financière d'environ 100 000 €/an, l'Eco-contribution a permis de démultiplier nos actions en faveur de la faune et de son habitat. En Vienne, ce programme se décline en trois grands types d'opérations :

Le premier s'intéresse au suivi des populations afin d'assurer l'équilibre agro-sylvocynégétique. L'Eco-contribution a permis de généraliser l'utilisation des Indices de Changement Ecologique, ou ICE, à tout le département pour le suivi des cervidés. Ce protocole repose sur des indicateurs d'abondance tels que les indices nocturnes, effectués lors des comptages de mars, et sur les indicateurs de performance via les mesures des pattes de faons, l'analyse des mâchoires, etc., récupérés en période de chasse. Au total, cela représente 47 circuits prospectés avec 1 446 km éclairables pour un total de 5 764 km parcourus ! Mais c'est aussi plus de 700 pattes récoltées, 300 faons pesés, 228 mâchoires analysées. C'est un travail conséquent qui représente plus de 1 090 heures effectuées par le service technique, soit 155 jours, et qui est rendu possible grâce à vous chasseurs, qui participez à la récolte des indicateurs de performance, et aux 250 bénévoles

qui assistent aux comptages. Pour tout cela, nous vous remercions pour votre participation massive, c'est une aide précieuse !

Le second, concerne la gestion de sites naturels, dans un objectif d'accueil et de communication auprès du grand public, pour faire découvrir les actions des chasseurs en faveur de la nature. Le Pâtural des Chiens à Champagné St Hilaire, est le premier site concerné où des inventaires faune/flore et des travaux de rénovation sont menés. Cet espace naturel de 23 ha a permis à la Fédération d'accueillir au printemps dernier une 50<sup>aine</sup> d'enfants de l'école de Champagné St Hilaire lors d'une animation scolaire et une 20<sup>aine</sup> de personnes lors d'une journée découverte organisée par la commune et coanimée avec la Fédération de Pêche. Sur ce site, la Fédération accueille également chaque année une 40<sup>aine</sup> d'élèves du Lycée Agricole de Montmorillon pour des travaux de génie écologique. Cette année encore, ils ont participé à la restauration d'une mare, d'une pelouse à orchidées et ils ont contribué à la régénération de la brande caractéristique du Poitou.

Cette nouvelle gestion a permis de renforcer des partenariats historiques (*avec la Fédération de Pêche, l'ACCA de Champagné St Hilaire et la municipalité*) et d'en créer de nouveaux (*avec le Lycée de Montmorillon, le Conservatoire des Espaces Naturels, des bureaux d'études, ...*). Le site est maintenant géré avec la validation de tous les acteurs locaux, et cela, tout en maintenant l'activité cynégétique !

Le troisième point d'action est lui plus connu des chasseurs et du grand public, il concerne la mise en place d'aménagements agroécologiques pour améliorer la capacité d'accueil des espaces agricoles : la plantation de haies, la mise en place de jachères, de cultures à gibier et de cultures intermédiaires pièges à nitrates en hiver. Ces actions étaient déjà mises en œuvre par votre Fédération depuis plusieurs années, mais ce programme vient donner un nouveau souffle pour les renforcer.

Sur cette question de l'aménagement du milieu en faveur de la faune sauvage, comme vous le savez, tout gibier a besoin d'un habitat de qualité qui puisse lui offrir le gîte et le couvert... C'est pourquoi, votre Fédération démultiplie les partenariats et les programmes permettant de financer et de mettre en place des aménagements permettant l'amélioration des habitats.

Depuis 25 ans, la Fédération agit pour l'arbre et la haie en Vienne en accompagnant tous les adhérents qui souhaitent planter. Depuis le début de ce programme, elle a accompagné 157 projets qui ont permis de planter plus de 50 km de haies, soit environ 75 000 arbres et arbustes, sur 80 communes de la Vienne. Chaque année, une 15<sup>aine</sup> de projets sont accompagnés et représentent environ 4 km en moyenne. La demande de projets augmente chaque année. L'an dernier en 2020-2021 : 14 projets ont vu le jour pour 3,9 km soit un peu plus de 4 300 plants. Le budget annuel de la Fédération pour ce programme s'adapte à cette demande accrue : il est passé de 17 500 € l'an dernier à 29 000 € cette année ; 70% de ce montant correspond à l'achat des fournitures (*plants et protections*), les 30% restant correspondent à l'animation du programme et l'accompagnement à la réalisation des projets. Le programme est financé par les chasseurs de la Vienne mais aussi grâce au Conseil Départemental de la Vienne à hauteur de 60 %, de l'Office Français de la Biodiversité pour 10 % via l'Eco-contribution et de l'AFAC-Agroforesterie pour 1 %. Qu'ils en soient remerciés.

Vient se rajouter à ces plantations, un nouveau partenariat avec la Chambre d'Agriculture qui a vu le jour en 2021. Ce dernier permet de répondre à une demande accrue du monde agricole pour planter des haies. Ce programme est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du plan de relance de l'Etat. En commun, cet hiver nous avons accompagné 34 agriculteurs pour 28 050 arbres et arbustes pour un peu plus de 24 km.

Sur cette thématique des aménagements favorables à la biodiversité et grâce au programme AGRIFAUNE, avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Chambre d'Agriculture, la Fédération, finance la mise en place de bandes mellifères dans les parcelles cultivées pour apporter un refuge pour la petite faune des plaines. En 2021, 72 bandes ont été implantées avec l'aide de 14 agriculteurs engagés pour 3 ans (*soit 23,33 ha semés*). Symbole d'un lien fort avec le monde agricole, la convention Agrifaune 2022-2024 vient d'être renouvelée pour la troisième fois.

Comme chaque année, votre Fédération a formulé des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse à Mme la Préfète qui ont été analysées lors de la CDCFS dédiée. Votre Fédération a également proposé la reconduction des plans de gestion pour le lièvre, la perdrix, le faisan et le sanglier.

Mais cette année, en plus de la difficulté inhérente à une consultation réalisée par voie dématérialisée, nous avons dû gérer un problème majeur relatif à une attaque de l'arrêté préfectoral devant le Tribunal Administratif par nos opposants. En effet, AVES France et l'ASPAS, ont demandé au juge des référés d'ordonner la suspension de l'exécution de l'arrêté du 25 mai 2021 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse quant aux deux périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau allant du 1er juillet au 14 septembre 2021 et du 15 mai au 30 juin 2022.

Par jugement du 27 juillet 2021, le Tribunal Administratif de Poitiers a donné gain de cause à ces 2 associations et suspendu partiellement l'article 4 de l'arrêté 2021/DDT/378 du 25 mai 2021 relatif à l'ouverture et à la clôture pour les périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau.

Les conséquences de ce jugement sont que, pour la campagne cynégétique 2021-2022, la date de fermeture de la vénerie sous terre du blaireau a été fixée au 15 janvier 2022.

Pour réagir, votre Fédération aux côtés des « déterreurs » a décidé d'engager un travail conséquent pour pouvoir de nouveau solliciter cette période complémentaire lors de la prochaine saison, mais je laisse mon collègue Hervé JOYEUX vous en dire plus sur la stratégie fédérale autour de ce dossier. Elle dépend essentiellement du retour des données fournies par vous, chasseurs et agriculteurs. Il est donc primordial que tous se mobilisent et répondent aux enquêtes qui vous sont adressées par la Fédération. Dans le cas contraire, je crains bien que nos données ne soient pas suffisantes pour défendre ce mode de chasse. Ne l'oublions pas, aujourd'hui il s'agit de la vénerie du blaireau et demain, il s'agira peut-être d'un autre mode de chasse. Il nous faut donc tous rester solitaires et unis dans cette difficulté.

L'actualité juridique a été riche en cette année 2021 car en plus de la QPC dégâts et du contentieux sur le blaireau, votre Fédération s'est également portée partie civile auprès du Procureur de la République dans diverses affaires. Ces dernières concernent des faits de braconnage ou de dégradation des panneaux obligatoires d'information « chasse en cours ».

Sur ce point, je me permets d'attirer votre attention, car si vous êtes victimes d'actes de malveillance ou de dégradation de panneaux, miradors ou autres, n'hésitez pas à nous alerter.

Pour 2020/2021, votre Fédération a également travaillé sur un nouveau programme de traitement des déchets de venaison. En effet, compte tenu de l'importance des prélèvements de grand gibier dans le département, qui génèrent des tonnes de déchets de venaison ainsi que des risques sanitaires de plus en plus significatifs, la Fédération des Chasseurs a souhaité mettre en place une action coordonnée de traitement de ces « sous-produits » de venaison.

Pour aider les adhérents à améliorer les conditions de traitement de ces déchets de venaison, la Fédération a souhaité mettre en place des solutions alternatives à l'enfouissement par la mise en œuvre de méthodes plus respectueuses de l'environnement et des contraintes sanitaires.

C'est dans cette optique que la Fédération a mis à disposition des territoires de chasse, des bacs de collecte destinés à recevoir les déchets issus de la chasse au grand gibier.

Pour optimiser le fonctionnement du dispositif, une étude cartographique a été réalisée afin de positionner les sites de collecte à une distance moyenne d'environ 15 à 20 km de chaque territoire de chasse. Le nombre de bacs présents sur chaque site de collecte a été calculé pour permettre, sur une base théorique, d'assurer le traitement d'une quantité moyenne de déchets des gibiers chassés de la zone.

La Fédération dispose aujourd'hui d'une solution viable pour la gestion des déchets de venaison avec une couverture départementale. Mais le coût significatif du traitement peut vite apparaître comme un frein significatif.

Vu le nombre de territoires cynégétiques dans la Vienne et le tonnage prévisionnel relativement significatif, de l'ordre de 240 tonnes à l'année, la collecte des déchets de venaison

représente un coût important d'environ 65 000 €, coût auquel il faut ajouter l'achat des bacs de collecte qui a représenté un investissement de plus de 30 000 €.

Pour accompagner financièrement le déploiement de ces bacs, la Fédération a donc sollicité des partenaires financiers pour l'aider dans la mise en œuvre de cette action significative pour la sécurité sanitaire mais également pour l'environnement. Des demandes d'aides ont donc été formulées auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour l'investissement des bacs, espérons que nos demandes seront entendues. Des demandes ont également été déposées auprès des diverses Communautés de Communes du département pour aider la Fédération dans les frais de collecte de déchets, au prorata du nombre d'animaux prélevés dans la zone concernée. Malheureusement, à ce jour plusieurs d'entre elles ont répondu négativement à nos sollicitations, seule la communauté de communes de Vienne et Gartempe nous a répondu favorablement pour une aide financière de 6 000 €.

Au titre de la communication, cette année votre Fédération a reconduit son partenariat historique avec la Nouvelle République/Centre Presse pour la diffusion du supplément « chasse » qui est adressé à tous les chasseurs de la Vienne fin août et qui fait l'unanimité. Ce supplément nous permet, grâce à son importante diffusion, de présenter aux chasseurs de la Vienne les actualités de l'année écoulée ainsi que les perspectives pour l'avenir mais aussi de communiquer auprès du grand public. A ce titre, je souhaite remercier Alain DEFAYE et son équipe de la Nouvelle République pour le travail de qualité et la bonne collaboration que nous réalisons chaque année pour ce dossier.

La Fédération, par l'intermédiaire de son technicien Emmanuel COUSSY, propose par ailleurs des animations « nature » auprès des écoles, collèges et lycées du département mais aussi auprès du grand public. Malgré la covid et ses restrictions, une vingtaine d'interventions ont été réalisées la saison dernière auprès de plusieurs centaines de personnes.

Dans le même esprit, votre Fédération poursuit son partenariat avec le Conseil Départemental autour de l'Espace Naturel Sensible du Bois de la Loge à Pouillé. Les élus du Conseil Départemental ont fait appel à la Fédération pour assurer l'encadrement pédagogique de ce site. Dans un premier temps, les animations ont été orientées vers les élèves du collège de Chauvigny et les habitants des communes périphériques. L'objectif de ce partenariat est, à terme, de mieux faire connaître ce site, notamment son sentier de découverte accessible aux personnes à mobilité réduite.

Concernant la vie de la Fédération, 2021 a également été une année riche en nouveautés avec, conformément à la décision de la dernière Assemblée Générale, l'acquisition d'une zone boisée de 40 ha derrière le site de Mignaloux Beauvoir. Contrairement aux rumeurs, l'objectif de votre Fédération n'est pas de créer une « chasse présidentielle » aux portes de Poitiers mais simplement de sanctuariser son site de formation. Ce dernier étant indispensable pour la formation au permis de chasser qui constitue l'une des missions de service public de votre Fédération. L'autre objectif est à moyen terme d'aménager le site pour y développer les autres formations mais aussi pouvoir l'utiliser comme support pour les animations scolaires ou pédagogiques menées par la Fédération.

Au niveau du siège social de votre Fédération situé à Mignaloux, des travaux de réfection énergétiques ont été réalisés. En effet, le siège social construit au début des années 1990 nécessitait des travaux d'entretien et de modernisation. La première tranche des travaux qui a été effectuée devrait, je l'espère, nous permettre de réaliser de substantielles économies.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, des mouvements sont intervenus lors de cette saison cynégétique. Votre Fédération et plus spécifiquement mon collègue Gilles BARRAULT, en charge de la commission de gestion des ressources humaines, a dû faire face à la demande de temps partiel d'une salariée de la Fédération. Pour compenser ce mi-temps, comme vous avez pu le constater, nous avons complété notre équipe fédérale par l'embauche d'une salariée en CDD afin d'assurer l'ensemble de nos missions.

En 2021, votre Fédération a également expérimenté un nouveau type de contrat, le service civique. Ce sont donc 2 jeunes qui ont été recrutés pour des périodes de plusieurs mois afin de



travailler sur diverses thématiques telles que le suivi des bandes enherbées ou les animations pédagogiques. Cette première expérience s'est révélée très positive et la Fédération poursuivra donc ce type de contrat à l'avenir, lorsque les besoins s'en feront ressentir.

Au chapitre des ressources humaines de la Fédération, je tiens ici à saluer l'adaptation et l'investissement de l'équipe fédérale qui a su se mobiliser et faire face aux nombreuses contraintes dictées par la crise sanitaire. Car, comme de nombreuses entreprises, votre Fédération a elle aussi été fortement perturbée dans son fonctionnement quotidien. Pour respecter les règles sanitaires dictées par le gouvernement, elle a dû s'adapter avec notamment le recours au télétravail pour le personnel pouvant opter pour ce dispositif.

Pour en terminer, et comme chaque année, le Conseil d'Administration de la Fédération a étudié les demandes de subventions déposées par de multiples associations cynégétiques départementales. Ces demandes ont été pour certaines honorées et ont permis d'apporter une aide au fonctionnement de plusieurs structures associatives.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs, je vous remercie de votre aimable attention.

### **Rapport approuvé à l'unanimité.**

## **RAPPORT FINANCIER Exercice 2020/2021**

*Présenté par Monsieur Dominique de CORTA, Trésorier*

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

Ces comptes sont conformes aux préconisations de la Fédération Nationale des Chasseurs et intègrent les flux financiers de la réforme de la chasse.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation prennent en compte les modifications statutaires de la Fédération Départementale des Chasseurs. Les comptes de votre Fédération sont établis suivant le nouveau plan comptable applicable aux associations. En outre, ce plan comptable doit obligatoirement faire apparaître les divers produits et charges permettant de faire fonctionner la structure et permettant l'exécution des diverses missions de service public de votre Fédération.

De plus, les comptes sont obligatoirement établis chaque année par un Expert-Comptable inscrit au tableau de son ordre. La Fédération dispose également de la libre utilisation de ses réserves, conformément à son objet social.

Par suite de l'adoption des nouveaux statuts de la Fédération par l'Assemblée Générale supplémentaire de 2020, et conformément à l'article 10 de ces statuts, votre Fédération doit mettre en œuvre une comptabilité analytique faisant apparaître :

- une section analytique relative au fonctionnement général,
- une section relative à la prévention et l'indemnisation des dégâts de grand gibier,
- une section relative à l'Eco-contribution (actions en faveur de la Biodiversité)
- toutes autres sections permettant de suivre les différentes missions de la Fédération.

Compte tenu des variations qui peuvent être importantes selon les années cynégétiques, nous avons souhaité vous présenter les comptes des 2 premières sections analytiques obligatoires :

Dans un premier temps, la section analytique des dégâts et ensuite celle du fonctionnement général.

## A/ La section analytique concernant la prévention et l'indemnisation des dégâts de grand gibier

Le montant total des produits (*bracelets sanglier, bracelets cervidé, bracelets chevreuil, et autres produits, produits financiers dont une reprise de provision de 84 476 € concernant la provision N-1*) s'élève à la somme de **592 428 €**, ce qui correspond à une augmentation de **1,54 %** par rapport à l'exercice précédent. Cette dernière s'explique par l'augmentation de 5 € du prix du bracelet de sanglier pour la saison 2020/2021.

Le montant total des charges (*indemnisations, achats de bracelets, honoraires et vacations des estimateurs, charges internes, charges de prévention – matériel de clôture, jachères et cultures de dissuasion*) s'élève à la somme de **837 484 €**, soit une diminution de **0,95 %** par rapport à l'exercice précédent.

Dont :           **487 771 €** d'indemnités versées aux agriculteurs,  
                  **48 100 €** de frais d'estimation,  
                  **63 375 €** de prévention,  
                  **125 284 €** de provisions pour risques et charges.

L'indemnisation des agriculteurs est en baisse de **7 %** par rapport à l'exercice précédent.

En effet, durant l'exercice comptable il y a eu une diminution des surfaces détruites. Elles sont passées de 965 à 636 hectares détruits, soit une diminution de **34 %**.

Malgré l'excellent travail des Commissions Techniques Locales et la bonne coopération des agriculteurs, il est toujours très difficile de maîtriser les surfaces détruites. Notamment concernant l'espèce sanglier qui représente plus de 70% des superficies détruites.

Les frais d'estimation (*vacations et frais de déplacement*) ont diminué de **26%**. Cette diminution est en corrélation avec le nombre d'hectares détruits.

Les frais de prévention ont diminué de **15 %** par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi, cette année, le résultat de cette section analytique présente un déficit de **245 054 €**. Bien qu'il soit difficile de trouver le juste équilibre entre les charges et les produits pour cette section analytique, je me permets tout de même de vous alerter sur l'état de la situation. En effet, cela fait désormais 5 exercices comptables successifs où cette section analytique est déficitaire et si nous n'y prenons pas garde, les conséquences à moyen et long terme pourraient être significatives.

Pour compléter cette analyse sur la partie « dégâts » de gibier, il faut avoir à l'esprit que cette charge est la plus importante de la Fédération avec plus de 715 000 € pour la saison 2020/2021 et qu'elle représente aujourd'hui plus de **34%** des charges totales de la Fédération. Nous devons donc tous rester mobilisés pour tenter de limiter les dégâts aux cultures agricoles.

Cependant, je tiens à souligner le travail excellent des Commissions Techniques Locales sous l'impulsion du responsable de la Commission Grand Gibier.

**INDEMNISATION ET PREVENTION DES DEGATS  
COMPTE DE RESULTATS DU 1/07/2020 AU 30/06/2021**

<b>PRODUITS</b>	
<u>Cotisations Grand Gibier :</u>	
- bracelets sanglier	199 202
- bracelets cervidé	267 363
Autres produits	498
Subvention NA	40 566
Reprise sur provision et charges	84 476
<b>Total</b>	<b>592 105</b>
<b>CHARGES</b>	
<u>Indemnisations :</u>	
Indemnités	487 771
Achats de bracelets	29 061
Honoraires et déplacements des Estimateurs	48 100
Autres charges de services extérieurs	18 111
Frais de personnel	64 758
Provision pour risques et charges	125 284
<b>Total</b>	<b>773 085</b>
<u>Prévention :</u>	
Matériel de clôture	39 250
Autres charges (jachères - répulsifs)	24 125
<b>Total</b>	<b>63 375</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-244 355</b>
Produits financiers	323
Charges financières	1 022
<b>Résultat financier</b>	<b>-699</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-245 054</b>
Produits exceptionnels	0
Dotations aux provisions	0
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-245 054</b>

## **B/ La section analytique fonctionnement général de la Fédération**

Le montant total des produits (*vente de marchandises, timbres fédéraux, adhésions territoriales, subventions*) s'élève à la somme de **2 016 468 €**, ce qui correspond à une diminution de **0,23 %** par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total des charges (*charges de consommation courante, charges salariales, amortissements, provisions, et autres charges*) s'élève à la somme de **1 709 529 €**. Ce montant est en augmentation de **6,73 %** par rapport à l'exercice précédent.

Les différentes charges se décomposent comme suit :

- Charges et services extérieurs : **446 934 €** contre **437 123 €** l'année précédente, soit une augmentation de **2,24 %**. Concernant ce poste de dépenses, de nombreux efforts ont été engagés par la Fédération depuis plusieurs années. A titre d'exemple, les frais généraux d'entretien du siège social sont stabilisés. Il en est de même pour les frais d'entretien des véhicules fédéraux.
- Impôts et taxes : **54 629 €** contre **53 423 €** l'année précédente, soit une augmentation de **2,26 %**.
- Charges de personnel : **692 182 €** contre **639 046 €** l'année précédente, soit une augmentation de **8,31 %**.

Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de **306 939 €**.

**COMPTE DE RESULTATS  
DU 1/07/2020 AU 30/06/2021**

<b>PRODUITS</b>	
Ventes de marchandises	19 767
Recettes statutaires	1 283 823
Produits liés à la réforme de la chasse	255 116
Autres produits	159 671
Subventions d'exploitation	143 563
Reprise sur amortissements et provisions Transferts des charges	2 979
Utilisation des Fonds dédiés	121 352
<b>Total</b>	<b>1 986 271</b>
<b>CHARGES</b>	
<u>Charges de marchandises</u>	
Achats de marchandises	19 767
<u>Charges et Services extérieurs</u>	
Achats de consommables	81 010
Charges de services extérieurs	365 924
<b>Total</b>	<b>466 701</b>
<u>Charges de fonctionnement</u>	
Impôts Taxes et versements assimilés	54 629
Salaires et traitements	472 875
Charges sociales	219 307
Dotations amortissements et provisions	92 841
Autres charges (subventions)	281 014
Report Fonds dédié /subv. Expl.	103 695
<b>Total</b>	<b>1 224 361</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
<b>295 209</b>	
Produits financiers	0
Charges financières	6 448
<b>Résultat financier</b>	<b>- 6 448</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	
<b>288 761</b>	
Produits exceptionnels	30 197
Charges exceptionnelles	12 019
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>18 178</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	
<b>306 939</b>	

En conclusion, les comptes de la Fédération des Chasseurs de la Vienne dégagent un résultat de 61 885 €, qui est essentiellement dû à la réforme de la chasse et au diverses compensations versées par la FNC, que ce soit pour l'Eco-contribution, la compensation de la perte des bi-départementaux ou pour le transfert des missions de service public.

Il faut noter que, sans ces diverses dotations et au regard du très mauvais résultat

de la partie dégâts, la Fédération serait en déficit global.

Nous vous proposons que ce bénéfice soit affecté au compte réserves de la Fédération.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis, je vous remercie de votre attention.

### **Rapport approuvé à l'unanimité.**

## **RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE**

*Présenté par Monsieur Geoffrey LAFRECHOUX, Expert-Comptable*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter en complément des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration, les méthodes et règles comptables suivies et les comptes de bilan de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne pour l'exercice clos au 30/06/2021.

Je vous rappelle que la Fédération des Chasseurs gère toute la procédure d'indemnisation des dégâts et que la comptabilité a été fusionnée avec la Fédération des Chasseurs.

Les comptes au 30 juin 2021 représentent donc le total de ces deux comptabilités.

### *Les comptes de bilan*

Le bilan est la photographie de votre Fédération au moment de la clôture des comptes ; il ressort l'actif et le passif à un moment T qui est le 30 JUIN.

Au 30 juin 2021, les grandes masses du bilan se présentent comme suit :

Le total du bilan est de	<b>6 442 457 € contre 6 050 169 € en 2020</b>
Le résultat dégagé s'élève à	<b>+ 61 885 € contre + 157 295 € en 2020</b>

### **L'actif**

L'actif immobilisé en valeur brute est de **2 547 922 € soit + 56 127 €** de plus que l'année dernière.

Cette variation est liée à différents mouvements, à savoir :

Une acquisition de terrain pour 88 000 €.

Des sorties d'agencements sur constructions pour 4 929 €.

Des acquisitions de matériels, logiciels, de mobiliers de bureau et d'informatique pour 12 008 € et des sorties pour 35 566 €.

Des acquisitions de véhicules pour 22 159 € et des sorties pour 20 885 €.

Un remboursement de prêts par une ACCA pour 5 000 €.

Le paiement d'un dépôt de garantie pour 340 €.

Cela génère donc globalement un maintien de l'actif immobilisé.

Le total de l'actif en valeur brute s'élève donc à **8 427 552 €** ; déduction faite des amortissements et provisions pour **1 985 095 €**, l'actif net s'élève à **6 442 457 €**.

### Le passif

Le montant des capitaux propres au 30 juin 2021 s'élève à **5 078 148 €**, en hausse de **61 884 €** par rapport à l'année dernière.

Le total des dettes s'élève à **943 252 €** dont :

Dettes financières	91 011 €
Dettes Fournisseurs	136 009 €
Dettes fiscales et sociales	204 064 €
Acomptes reçus	468 070 €
Autres dettes	44 098 €

Le total du passif s'élève donc à **6 442 457 €** compte tenu de produits constatés d'avance s'élevant à **55 720 €**.

### CONCLUSION

L'équilibre financier de la Fédération peut donc se résumer comme suit :

Capitaux Propres	5 078 148 €
Actif Immobilisé Net	562 826 €
Fonds de Roulement Excédentaire	4 515 322 €

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

#### Affectation résultat 2021

Au 30/06/2021, les réserves immobilisées s'élèvent à **525 768 euros**.

Concernant l'affectation 2021, la réserve doit être égale à :

immobilisations nettes	: 562 826
parts sociales	: (1 909)
subvention	: ( 0)
	-----
	560 917
Réserves immobilisées actuelles	525 768
	-----
<b>Diff.</b>	<b>35 149</b>

Il doit donc être viré du compte autres réserves au compte réserves immobilisées, la somme de **149 euros**, la réserve immobilisée aura donc un solde de **560 917 euros**.

**Le résultat positif de 61 884.51 euros est à affecter en plus des autres réserves.**

**Rapport approuvé à l'unanimité.**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Présenté par Didier BOYE, Commissaire aux Comptes*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Faits caractéristiques » et « Changement de méthode comptable » de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2018-06, nouveau plan comptable des associations, fondations et fonds de dotation avec effet à partir de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2020



## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et organisations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et organisations, et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, les notes « Faits caractéristiques » et « Changement de méthode comptable » de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'application du règlement ANC n°2018-06, nouveau plan comptable des associations, fondations et fonds de dotation avec effet à partir de l'exercice ouvert le 1er juillet 2020.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons procédé au contrôle de la correcte application des règles et méthodes comptables mentionnées dans l'annexe comptable et retenues pour l'établissement des comptes annuels, notamment pour le traitement des subventions.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Présenté par Didier BOYE, Commissaire aux Comptes*

Aux membres de l'association, En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **I – CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

## **II – CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE**

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Convention II – 1    Remboursement des frais de déplacements**

Personne(s) concernée(s) :

Les Administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne.

Nature et objet :

Les Administrateurs sont indemnisés de leur frais de déplacements aux différents Conseils ou pour les missions qui leur sont confiées.

Modalités :

Pour l'exercice 2021, le montant des remboursements s'élève à un total de 14 548.36 €, soit par Administrateur :

- Pour Monsieur BARBARA : 967.76€
- Pour Monsieur BARRAULT : 417.09€
- Pour Monsieur BOIRON : 333.49€
- Pour Monsieur CUAU : 4 488.91€
- Pour Monsieur de CORTA : 2 370.34€
- Pour Monsieur DONGUY : 901.50€
- Pour Monsieur FAYOUX : 814.51€
- Pour Monsieur GAILLARD : 421.32€
- Pour Monsieur GILET : 1 140.10€
- Pour Monsieur JOYEUX : 191.12€
- Pour Monsieur PINARD : 729.62€
- Pour Monsieur REITZ : 482.24€
- Pour Monsieur ROBERT : 463.97€
- Pour Monsieur SAVY : 826.39€

### **Convention II – 2    Indemnité du Président**

Personne(s) concernée(s) :

M. CUAU, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne

Nature et objet :

Le Président reçoit une indemnité de fonction.

Modalités :

Pour l'exercice 2021, le montant s'élève à 13 923 €.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

*L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.*

**Les comptes de l'exercice 2020/2021 sont approuvés à l'unanimité**

**Les deux conventions appliquées durant l'exercice qui viennent de vous être présentés par le Commissaire aux Comptes :**

**Convention 1 :** Les Administrateurs sont indemnisés de leurs frais de déplacements aux différentes réunions de conseil ou pour les missions qui leur sont confiées, selon le barème de l'indemnité kilométrique fixé par l'administration fiscale.

**Convention 2 :** L'indemnité de fonction du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, est fixée annuellement par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 mars 2007 (JO du 17/04/2007).

**Les conventions sont approuvées à l'unanimité**

**L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020/2021 :**

**Approuvé à l'unanimité**

**Ajustement des réserves immobilisées :**

Première affectation : l'ajustement des réserves immobilisées.

L'Assemblée Générale décide d'ajuster les réserves immobilisées au montant net des immobilisations figurant à l'actif au 30/06/2021, après déduction des titres de portefeuille immobilisés et des subventions d'investissements reçues, de la manière suivante :

Comptes de réserves avant 1<sup>ère</sup> affectation

➤ Réserves immobilisées	525 768 €
➤ Autres réserves	3 985 754 €
➤ Total	4 511 522 €

Comptes de réserves après 1<sup>ère</sup> affectation

➤ Réserves immobilisées	560 917 €
➤ Autres réserves	3 950 605 €
➤ Total	4 511 522 €

**Approuvé à l'unanimité.**

**L'affectation du résultat de l'exercice de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne de 61 884 € en autres réserves.**

**Approuvé à l'unanimité.**

## BUDGET 2022-2023

*Présenté par Monsieur Dominique de CORTA, Trésorier*

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

Je vais maintenant vous présenter le budget prévisionnel de la Fédération pour l'exercice allant du **1er juillet 2022 au 30 juin 2023**.

Les recettes prévisionnelles globales s'élèvent à **2 304 030 €**, soit une augmentation de 7,92 %, par rapport au budget prévisionnel de l'année précédente. Cette variation des recettes est d'une part liée à la mise en place de la réforme de la chasse et à l'Eco-contribution et d'autre part à une augmentation du nombre de bracelets de sanglier vendus et à l'évolution des taxes de plan de chasse.

Pour mémoire, la saison dernière, nous étions dans une situation totalement inverse avec une diminution des recettes prévisionnelles de **4,71%**, notamment en lien avec la diminution du nombre des validations.

Afin de tenir compte de ces diverses évolutions, et pour tenter de coller au plus près à la réalité, votre Fédération va proposer à votre approbation un budget **2022/2023 raisonné**, sans augmentation significative des charges.

De même, il est important de rappeler que ce budget prévisionnel 2022-2023 est conforme aux préconisations de la Fédération Nationale des Chasseurs et intègre les flux financiers de la réforme.

### Budget global de la Fédération des Chasseurs du 01/07/2022 au 30/06/2023

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Achats	99 000 €	Ventes	166 300 €
Indemnisations	500 000 €	Recettes statutaires	952 451 €
Services Extérieurs (Loc., Entret. Assur...)	208 500 €	Compensation Réforme de la Chasse	253 279 €
Autres Services Extérieurs (Téléph. Affranch., Déplac...)	369 900 €	Adhésions territoriales	310 750 €
Impôts	50 000 €	Taxe plan de gestion (sangliers)	173 000 €
Traitement des personnels	521 600 €	Taxe plan de chasse	357 250 €
Charges salariales	246 400 €	Subvention exploitation	80 000 €
Charges de gestion et subventions	220 500 €	Produits financiers et except.	11 000 €
Amortissements	88 130 €		
<b>Total</b>	<b>2 304 030 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 304 030 €</b>

Concernant le budget global, les dépenses prévisionnelles sont équilibrées eu égard aux recettes prévues.

Au niveau des produits de ce budget global, les recettes reposent sur plusieurs éléments : le timbre fédéral, l'adhésion territoriale, le timbre temporaire, les diverses dotations de la FNC ainsi que les produits de toutes les autres sections analytiques.

Pour les timbres fédéraux, la commission financière de votre Fédération est partie sur le postulat d'une baisse de 3 % des validations départementales avec 5 865 validations départementales à **70 €**, une stabilisation des validations nationales avec 5 622 validations nationales à **95 €** et 205 validations « jeunes chasseurs » à **30 €**. Ces diverses validations représentent un total de produit de **950 751 €** contre **918 881 €** sur n-1.

Pour les timbres temporaires, cette ligne est devenue obsolète suite à la réforme de la chasse. Pour la prochaine saison, le produit prévisionnel est de 1 700 € contre 544 € pour n-1.

Pour les adhésions territoriales, peu de variation à enregistrer avec **310 750 €** de recettes contre **310 013 €** la saison passée.

Pour les dotations de la FNC, suite à la mise en application de la réforme de la chasse, maintien des divers produits pour **253 279 €**, ce qui représente tout de même **11 %** des recettes totales.

Concernant la part de ces dotations « extérieures », je me dois de vous indiquer qu'aujourd'hui elles représentent un élément plus que significatif de notre budget prévisionnel, et pourrait à court terme remettre en cause le modèle économique actuellement en place au sein de notre Fédération. Pour mémoire, les diverses dotations étaient d'environ **34 000 €** en **2016/2017** et atteignent pour la saison **2020/2021** plus de **340 000 €** soit plus de **13%** du total du prévisionnel.

Pour les produits des diverses sections analytiques, le produit est légèrement en augmentation avec **891 550 €** de recettes contre **765 000 €** la saison dernière.

Le total des produits est donc de **2 304 030 €** contre **2 134 991 €** pour le budget de la saison précédente. Soit une augmentation de **7,92 %** par rapport à n-1.

**Budget Global avec le détail des sections analytiques  
du 01/07/2022 au 30/06/2023**

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
		Recettes statutaires	1 412 480 €
Amélioration de la chasse	572 200 €	Amélioration de la chasse	38 000 €
Petit Gibier	134 491 €	Petit Gibier	66 000 €
Grand Gibier	11 000 €	Grand Gibier	1 000 €
Administration générale	670 989 €	Administration générale	137 300 €
Communication	32 500 €	Communication	1 000 €
Dégâts	704 500 €	Dégâts	531 250 €
Eco-contribution	178 350 €	Eco-contribution	117 000 €
<b>Total</b>	<b>2 304 030 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 304 030 €</b>

Concernant les charges totales, elles sont constituées par la somme de toutes les charges des diverses sections analytiques et s'élèvent à **2 304 030 €** contre **2 134 991 € pour n-1**.

Les variations importantes sur ces sections analytiques sont les suivantes :

- **Amélioration de la chasse** : charges pour l'opération sécurité à hauteur de **20 000 €**, ajout d'une ligne spécifique pour l'opération de collecte des déchets de venaison pour **68 000 €**, ajout d'une nouvelle ligne pour **10 500 €** pour les frais de la formation en lien avec la construction d'un nouveau sanglier courant qui sera amorti sur plusieurs années. Le total des charges est donc en hausse par rapport à n-1 de 525 000 € à 572 200 €. Concernant les produits, peu de variations significatives par rapport à n-1. Le total des produits est de 38 000 €.

- **Petit gibier** : diminution des charges due au transfert des charges des postes d'aménagements haies, plantations, et de certaines jachères dans la section analytique Eco-contribution. Augmentation à **60 000 €** des charges du programme contrat petit gibier pour prendre en compte l'évolution du plan faisant sur le massif n°9. Le total des charges s'élève à **134 491 € contre 159 491 €** l'année précédente. Au niveau des produits, ces derniers étant essentiellement liés aux diverses subventions, le total fluctue légèrement à hauteur de **66 000 €**.

- **Grand gibier** : une diminution au niveau des frais de comptages qui passent de **6 000 € à 500 €**. Cette diminution est la conséquence d'un transfert de charges des dépenses de cette ligne vers la section analytique Eco-contribution. Diminution des charges pour l'achat et la dotation des poches de venaison en lien avec le renouvellement du plan de chasse triennal chevreuil sur n-1, qui évoluent de **11 000 € à 7 500 €**.

- **Communication** : diminution de **19 000 €** des charges du poste « campagne publicitaire ». Les charges s'élèvent à 32 500 € pour 52 000 € sur n-1.

- **Administration générale** : très peu de variations sur cette section analytique. Cependant, concernant les produits, diminution des produits du guichet unique pour les frais de dossier et le droit de timbre en lien avec la diminution pressentie du nombre de chasseurs pour la prochaine saison de validation de **109 000 € à 98 000 €**.

- **Eco-contribution** : cette section est composée des divers transferts de charges de personnels et impôts des autres sections analytiques et des transferts du coût de certaines actions réalisées sur les dossiers biodiversité et ICE. Le total des charges augmente de **74 350 €** en passant de **104 000 € à 178 350 €**.

Plus précisément, concernant la section analytique des dégâts de gibier, la principale charge concerne les frais d'indemnisations et d'expertises avec **545 000 €**. Au total, les charges de la section dégâts sont de **704 500 €** contre **608 500 €** la saison passée. Au niveau des produits : augmentation du poste « ventes des bracelets de sanglier et des bracelets de plan de chasse », le total des produits est de **531 250 €** contre **463 000 €** pour n-1.

Au final, la section dégâts est donc déficitaire de **145 500 € contre 107 500 €** sur n-1.

La commission financière de votre Fédération vous propose un budget conçu sur la base du **maintien des tarifs actuels du bracelet de sanglier et des bracelets des cervidés soumis au plan de chasse**.

Par conséquent, et comme cela vous a été répété de nombreuses fois lors des réunions hivernales de massifs ; pour la saison **2022/2023**, il n'y aura pas de taxe à l'hectare spécifique supplémentaire pour financer les dégâts de grand gibier dans le département. Pour la prochaine saison, les dépenses causées par les dégâts de grand gibier seront prises en charge pour partie par les bracelets de marquage.

Cependant, pour que cette proposition soit viable économiquement, cela implique une diminution significative des dégâts causés par le sanglier et les cervidés la saison prochaine.

#### Détail du budget analytique Dégâts du 01/07/2022 au 30/06/2023

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Indemnisations	500 000 €	Taxe plan de gestion (sangliers)	173 000 €
Achat de bracelets	22 000 €	Taxe plan de chasse	357 250 €
Consommables	8 000 €	Coût matériel des bracelets	
Honoraires estimateurs	45 000 €	Produits financiers	1 000 €
Services Extérieurs	9 500 €		
Matériel de clôtures	40 000 €		
Autres charges de prévention	25 000 €		
Frais de Personnel	55 000 €		
<b>Total</b>	<b>704 500 €</b>	<b>Total</b>	<b>531 250 €</b>



Je vous remercie de votre attention et propose ce budget à votre approbation.

Ce budget 2022/2023 est calculé sur la base des éléments suivants :

- **Une cotisation fédérale à 70 €** (inchangée),
- **Une cotisation territoriale à 107,50 € et 0,30 € / ha** (inchangée),
- **Les cotisations grand gibier suivantes :**
  - o sanglier milieu ouvert à 20 € (inchangé)
  - o sanglier milieu clos à 5 € (inchangé)
  - o sanglier UDUCR à 5 € (inchangé)
  - o cerf à 105 € (inchangé)
  - o biche, daguet et BDF à 85 € (inchangé)
  - o faon à 65 € (inchangé)
  - o bracelet de remplacement cerf élaphe à 105 € (inchangé)
  - o chevreuil à 15 € (inchangé)
  - o daim à 20 € (inchangé)

**Présentation du Budget Prévisionnel 2022/2023 :**

*Comme vient de vous le présenter notre Trésorier Dominique de CORTA, le budget prévisionnel 2022/2023, proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale, regroupe d'une part les dépenses évaluées de fonctionnement et celles envisagées en matière de gestion des espèces petit et grand gibier, de communication et de formation, et d'autre part les ressources nécessaires, dont l'essentiel est constitué de la cotisation fédérale acquittée par les chasseurs à l'occasion de la validation annuelle de leur permis de chasser.*

**Le budget 2022/2023 est approuvé à l'unanimité.**

**Fixation des cotisations annuelles :**

*Mr De CORTA indique que Le budget qui vient de vous être proposé à l'instant a été conçu dans sa partie « produits » sur la base de cotisations fédérales qui restent inchangées par rapport à la saison dernière. Cependant, il appartient à l'Assemblée Générale d'approuver ces dernières.*

*Pour tenir compte des augmentations des charges, de la variation du nombre de chasseurs et afin d'équilibrer le budget 2022/2023, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de maintenir la cotisation fédérale annuelle à : 70 € (inchangée).*

	<b>Permis Départemental</b>	<b>Permis National</b>
Cotisation Fédérale (Grand Gibier compris)	<b>70,00 €</b>	
Cotisation Nationale (Grand Gibier compris hors contribution sanglier droit local dépt 57-67-68)		<b>96,43 €</b>
Redevance OFB	45,22 €*	45,22 €*
Droit de timbre OFB	5,00 €	5,00 €
Droit de timbre FDC	4,00 €	4,00 €
Part Forfaitaire FNC		52,28 €
Frais de dossier	4,28 €	5,00 €
<b>Total</b>	<b>128,50 €* </b>	<b>207,93€*</b>

*\*calcul sur la base des éléments de 2021/2022*

Le tableau (à l'écran) montre la comparaison entre les cotisations fédérales appliquées dans les départements voisins, durant la saison 2021/2022 :

Départements		Cotisation fédérale	Cotisation gibier	Total cotisation fédérale + gibier/sanglier
16	Charente	74	15	89
17	Charente Maritime	78	20	98
19	Corrèze	95	11,50	106,5
23	Creuse	91		91
24	Dordogne	79	18	97
33	Gironde	81	20	101
36	Indre	85	20	105
37	Indre et Loire	70	25	95
40	Landes	95		95
47	Lot et Garonne	105		105
49	Maine et Loire	80,78		80,78
64	Pyrénées Atlantiques	80,50		80,50
79	Deux Sèvres	89,00		89
86	<b>Vienne</b>	<b>70,00</b>		<b>70</b>
87	Haute Vienne	95,00		95

Comme vous pourrez le constater dans le tableau comparatif, la Vienne est l'un des départements où la cotisation fédérale est la plus faible (4<sup>ème</sup> département le moins cher de France).

**Vote des cotisations fédérales :**

- Annuelle à 70 €,
- 3 jours au quart de la cotisation annuelle,
- 9 jours à la moitié de la cotisation annuelle.

**Cotisations fédérales approuvées à l'unanimité.**

**Vote de la cotisation territoriale :**

Concernant la cotisation territoriale, je me permets de vous faire remarquer que la contribution territoriale spécifique pour les dégâts vous est toujours proposée à 0 €, une contribution territoriale étant déjà en place en Vienne permettant d'alimenter le compte de fonctionnement général, cette dernière est depuis de nombreuses années au tarif de 107,50 € pour le droit fixe auquel vient s'ajouter une taxe de 0,30 € à l'hectare.

Cette année votre Fédération vous propose de maintenir le tarif de cette cotisation.

**Cotisation territoriale approuvée à l'unanimité.**

**Election des membres du Conseil d'Administration :**

**Mr CUAU présente le bulletin de vote pour l'élection des Administrateurs Fédéraux**

Conformément à l'article 5 des statuts de la Fédération des Chasseurs, vous êtes amenés à vous prononcer sur l'élection des Administrateurs composant le Conseil d'Administration de votre Fédération.

*Comme cela est imposé par les statuts, les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 6 ans, au scrutin de liste, par l'Assemblée Générale. Est élue la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix. Tout panachage est interdit.*

*Attention toute mention rayée ou ajoutée sur le bulletin de vote entraînera la nullité dudit bulletin.*

*Les bulletins de vote sont à déposer dans les urnes à la sortie de cette salle.*

Après l'ouverture des urnes, les scrutateurs ont retiré **251 bulletins de vote, représentant 7 281 voix exprimées.**

### **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration**

**L'Assemblée Générale** décide d'élire la liste déposée par Michel CUAU composée de :

- **Joël GILET** représentant les ACCA et AICA du massif n°1
- **Michel CUAU** représentant les ACCA et AICA du massif n°2
- **Mickaël MAITRE** représentant les ACCA et AICA du massif n°3
- **Hervé JOYEUX** représentant les ACCA et AICA du massif n°4
- **Bernard REITZ** représentant les ACCA et AICA du massif n°5
- **William BOIRON** représentant les ACCA et AICA du massif n°6
- **Dominique ROBERT** représentant les ACCA et AICA du massif n°7
- **René DULOUT** représentant les ACCA et AICA du massif n°8
- **Patrice NALLET** représentant les ACCA et AICA du massif n°9
- **Pascal FAYOUX** représentant les ACCA et AICA du massif n°10
- **Patrick MARTIN** représentant les ACCA et AICA du massif n°11
- **Alain SAVY** représentant les chasses privées sur les massifs n°1, 2 et 3
- **Emmanuel CORNU** représentant les chasses privées sur les massifs n°4 et 7
- **Antoine BARRAULT** représentant les chasses privées sur les massifs n°5 et 6
- **Joachim LAFOND** représentant les chasses privées sur les massifs n°8 et 10
- **Olivier DONGUY** représentant les chasses privées sur les massifs n°9 et 11

**par 7 018 VOIX, NULS ET BLANCS 263**

### **RAPPORT DE LA COMMISSION PETIT GIBIER**

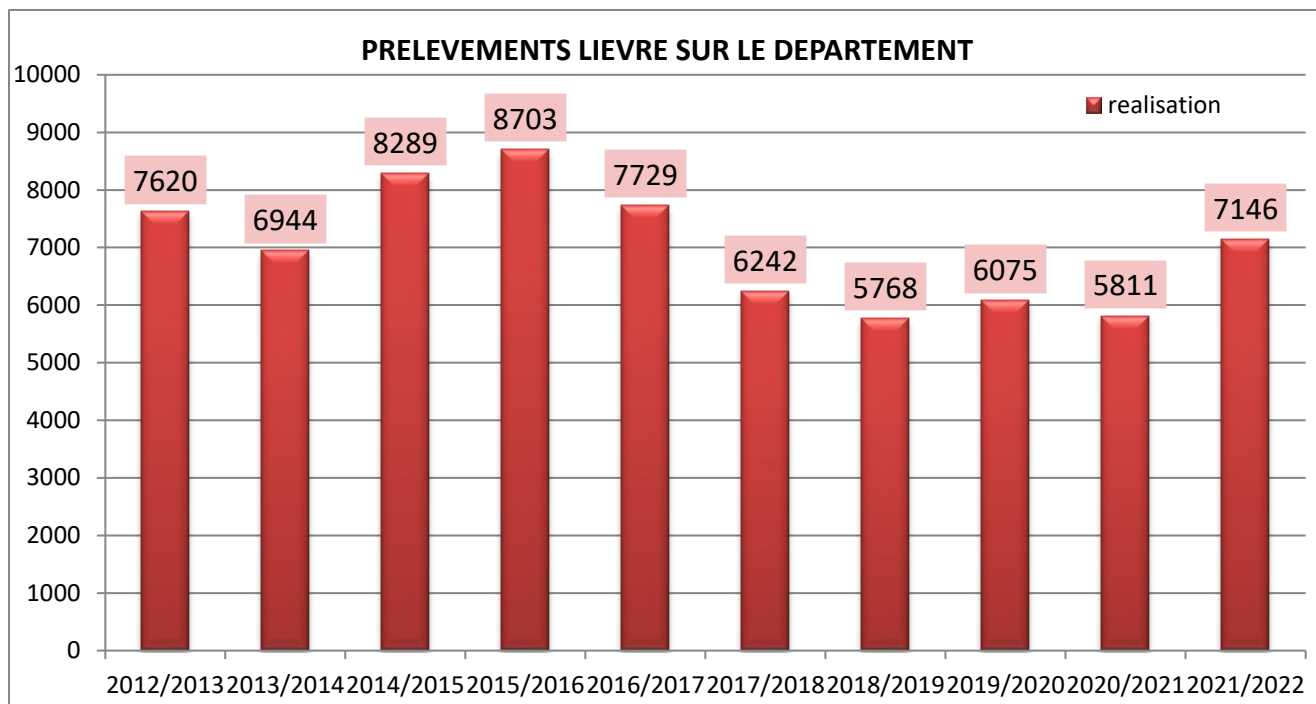
*Présenté par son responsable Monsieur Hervé JOYEUX*

Mesdames, Messieurs, Chers Amis chasseurs,

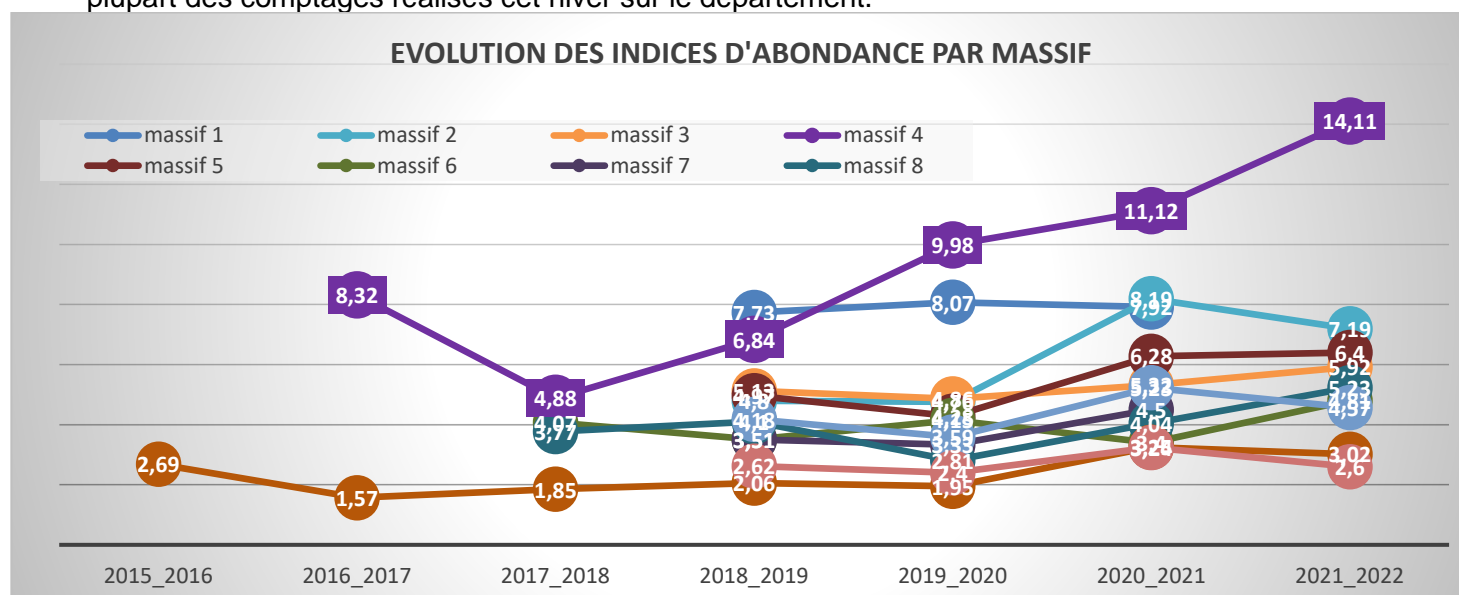
J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de la Commission Petit Gibier.

#### **Lièvre :**

La saison 2021/2022 marque un sursaut des prélèvements de lièvres dans notre département. Alors que les prélèvements s'étaient maintenus durant 4 années autour de 6 000 lièvres, ce sont 7 146 animaux qui ont été prélevés soit 1 335 lièvres de plus que la saison dernière.



Cette hausse constatée dans les prélèvements semble également se retrouver dans la plupart des comptages réalisés cet hiver sur le département.



Cependant, donner une valeur moyenne de l'Indice Kilométrique d'Abondance lièvres à l'échelon d'un département n'a pas de sens au regard des IKA et de leur évolution par massif. En effet, les densités varient selon les massifs avec des valeurs comprises entre 2,64 et 14,11 lièvres au kilomètre. Puisque ces niveaux d'abondance diffèrent du Nord au Sud du département, nous avons donc regroupé les massifs en fonction de leur situation géographique dans trois secteurs intitulés : Nord, Centre et Sud de la Vienne.

Le graphique représente l'évolution de la moyenne des IKA par secteur géographique depuis 2018.

Les massifs du Nord de la Vienne (massif N°1 / 2 / 3 / 4) obtiennent un IKA moyen de 8,95 lièvres au km pour la saison 2021/2022, IKA qui augmente sensiblement depuis 2018.

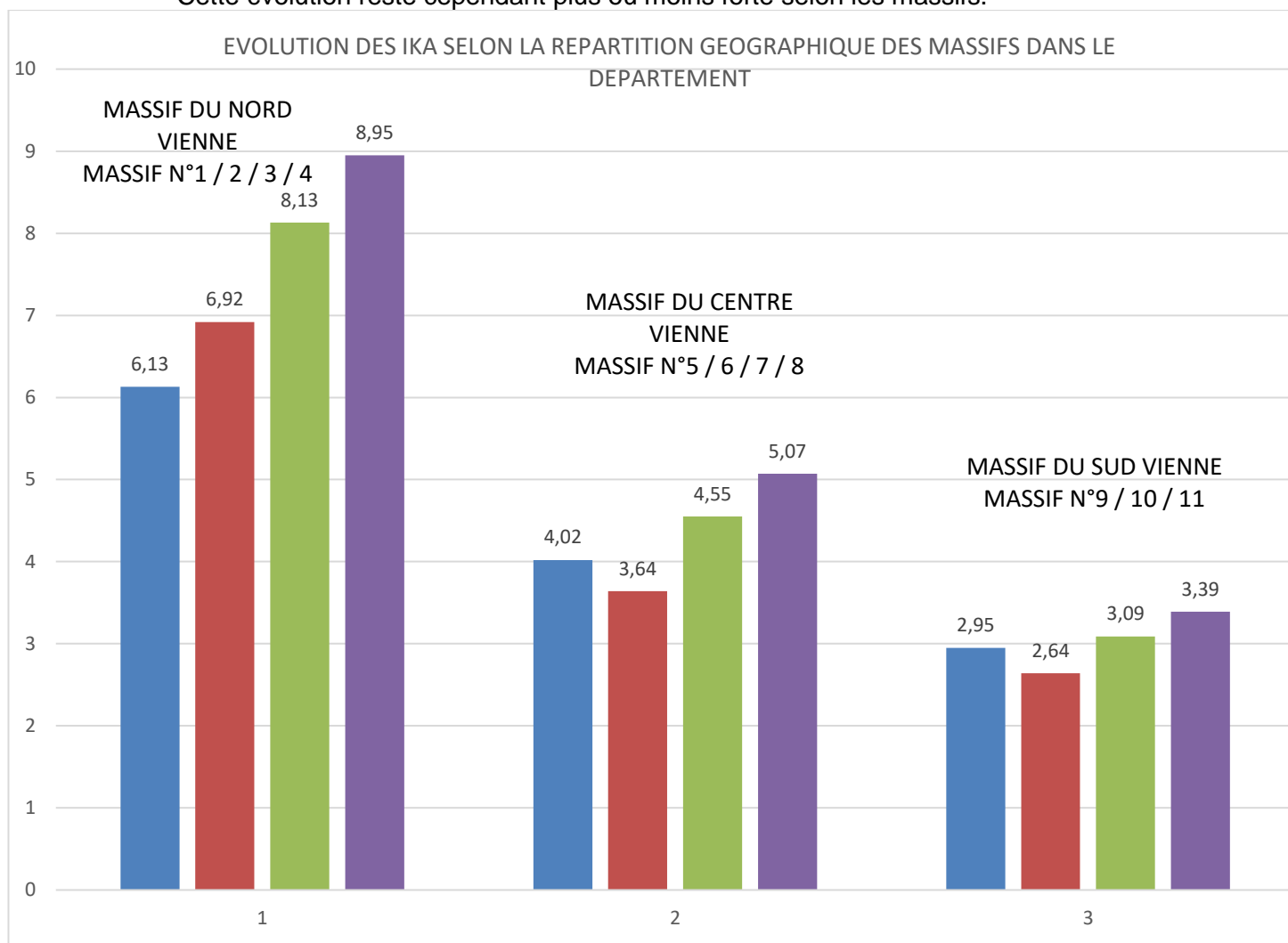
Cette progression est aussi à noter sur les massifs n°5 / 6 / 7 et 8 du Centre du département avec une moyenne de 5,4 lièvres au km en 2022. Elle reste cependant un peu moins forte que celle constatée pour les massifs du Nord.

Enfin, la zone Sud Vienne présente une valeur de 3,39 lièvres au kilomètre avec une progression encore moins marquée.

On en déduira alors deux conclusions :

- La première est qu'il existe une correspondance connue et réelle du niveau d'abondance selon le type de milieu. Il y a en effet une différence significative d'abondance entre les milieux de plaine dits ouverts et les milieux de bocages dits fermés.
- La deuxième conclusion est que d'une manière générale, et ce depuis 2018, il y a une hausse sensible de nos populations sur l'ensemble du département.

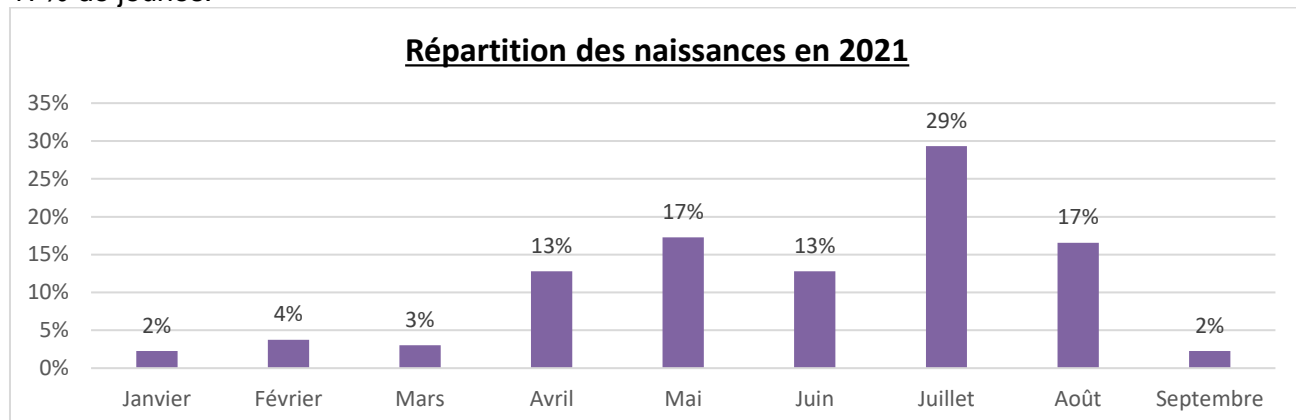
Cette évolution reste cependant plus ou moins forte selon les massifs.



L'analyse de l'âge ratio sur les massifs du Nord et du Centre du département, réalisée grâce aux pattes et aux cristallins récoltés, révèle, selon les massifs, la présence de 49% à 62% de jeunes dans les tableaux de chasse de cette année. Pour obtenir ce jeu de données, ce sont 250 cristallins et près de 3 000 pattes de lièvres qui ont été récoltés sur cinq massifs de gestion. Vous êtes de plus en plus nombreux à participer à ces suivis, et nous tenons à vous remercier ainsi que vos chasseurs.

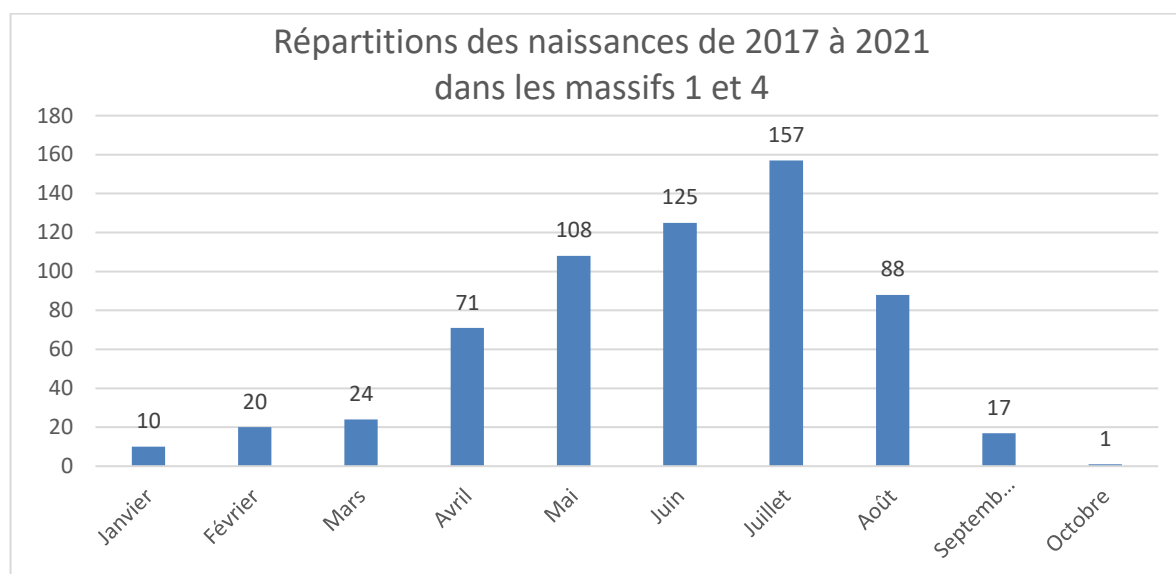
Le graphique reprend l'évolution par mois des naissances des jeunes lièvres du Neuvillois et du Loudunais cumulés pour la saison 2021/2022 avec un échantillon de 133 cristallins.

Les naissances s'étalent de janvier à septembre avec un pic en juillet. En Vienne, la reproduction du lièvre a débuté relativement tôt en saison, puisque 9% de la reproduction se fait sur les mois d'hiver. Sans compter le pic de juillet, d'avril à août, les données oscillent entre 13 et 17% de jeunes.



Les données obtenues depuis 2017 sur les massifs 1 et 4, soit un total de 621 cristallins classés « jeune », viennent préciser et confirmer ces résultats :

- Les naissances ont lieu majoritairement entre les mois d'avril à août.
- Les données montrent une augmentation progressive du nombre de jeunes jusqu'au pic de juillet.
- La période des naissances s'étale de janvier à octobre.



### **Programme Contrat Petit Gibier**

Le programme petit gibier concernant le faisan, la perdrix et le lapin a vu le jour il y a 5 ans, en 2017. Il se matérialise par un contrat et un catalogue de subventions.

En 2020-2021, **92 territoires de chasse** se sont lancés dans l'aventure. La majorité d'entre eux a fait le choix courageux de fermer l'espèce concernée pendant 3 ans. L'aide annuelle va de 250 € à plus de 2 000 € en fonction des engagements et des actions sur le terrain.

Deux secteurs sont particulièrement concernés par des opérations de reconstitution de population naturelle de faisans communs :

Sur la commune de Coussay-les-Bois où le contrat petit gibier permet de poursuivre les efforts menés depuis 2012. Au printemps 2021, le comptage habituel n'a pas pu être organisé à cause du confinement, laissant place à une nouvelle méthode de recensement par points qui servira de base pour le suivi. Par ailleurs, en été 2021, le succès de la reproduction est de 4,87 jeunes/poules observées (*comme l'an passé*). La reproduction peut être qualifiée de moyenne. Les conditions météorologiques ont été plutôt assez défavorables au printemps et la prédation, toujours présente, a dû impacter ce succès. Pour toutes ces raisons, les responsables de territoires ne souhaitent toujours pas chasser le faisan cette saison en espérant maintenir, voire améliorer, la densité actuelle. A noter que ces gestionnaires prennent un vrai plaisir à lever des oiseaux naturels nés sur le terrain. Pour certains, cela fait des décennies qu'ils n'ont pas vu ça et pour d'autres, c'est bien la première fois !

Sur le massif 9, le programme de réintroduction du faisan commun dans le Montmorillonnais continue et s'étend. Ce projet s'inscrit dans une démarche collective où la Fédération des Chasseurs reste le maître d'œuvre. Il s'oriente autour de 5 axes majeurs pour l'ensemble du massif 9 :

- \*Introduction sur une zone définie par le vote des adhérents.
- \*Lâchers d'oiseaux de souche sauvage issus de l'Office Français de la Biodiversité.
- \*Suspension de la chasse du faisan commun pendant le temps de la reconstitution avec une échéance de 6 ans.
- \*Prolongation de la chasse de la perdrix dans le périmètre de réintroduction.
- \*Engagement par contrat petit gibier pour chaque territoire.
- \*Interdiction de lâcher des faisans communs sur le reste du massif 9, uniquement des obscurs.

Au printemps 2021 des comptages de coqs chanteurs ont été mis en place. Un service civique, Axel GAUTIER, encadré par Emmanuel COUSSY, a réalisé le comptage type par point. Un comptage exhaustif sur le territoire de l'Académie des Sciences a été réalisé en collaboration avec le lycée agricole de Montmorillon.

Au printemps 2021, 84 points d'écoute ont été réalisés 2 ou 3 fois, (moyenne de 1,5 coqs entendus/point, 6 points avec 0 coq/84, le point le plus fort : 6 coqs (*moyenne sur 2 passages*)). Un comptage au chant sur secteur a été réalisé sur le territoire de l'Académie des Sciences : 34 coqs chanteurs/1 000ha 3,4 coqs au 100 ha. Une enquête sur les territoires a aussi été réalisée, donnant environ 1,62/100 ha.

En été 2021, les échantillonnages de compagnies réalisés par Axel GAUTIER ont permis de recenser 26 compagnies composées de 90 jeunes, soit 3,46 jeunes par poules d'été.

La réintroduction s'est poursuivie en 2021. Sur les communes de Bourg-Archambault, Journet, Lathus Saint Rémy, Liglet, Montmorillon, Saint-Léomer, La Trimouille : 1 950 oiseaux ont été lâchés sur 56 territoires. Ils sont donc venus s'ajouter à ceux lâchés en 2019 - 2020 et aux naissances. On totalise aujourd'hui un apport de 5 725 oiseaux.

Après un vote des adhérents de la Fédération sur les communes limitrophes à la zone de réintroduction, 2 nouvelles communes, Béthines et Jouhet, vont intégrer le projet en 2022, portant la surface de réintroduction du faisan commun à environ 36 000 ha.

En plus de sensibiliser les gestionnaires de territoires et les chasseurs à l'intérêt d'une gestion durable des populations sauvages, la Fédération aspire à travailler avec les éleveurs professionnels de gibier de la Vienne afin de tendre vers une production d'oiseaux le plus sauvage possible (*qualité génétique, conditions d'élevage, date et âge de lâcher ...*). C'est notamment le cas pour le faisan commun. La Fédération travaille avec l'OFB pour utiliser des oiseaux de souche sauvage, de génération F1, qui sont plus adaptés au milieu naturel et augmentent le succès des projets de repeuplement. Ce partenariat concerne notamment les territoires engagés dans un contrat faisan commun sur les massifs 3 et 9.

### **Pigeon ramier (Palombe) :**

Cette année, c'est Bruno DENJEAN qui a participé aux comptages dans les cols pyrénéens, du 24 au 28 octobre 2021. Les effectifs totaux recensés s'élevaient à 1 429 818 pigeons ramiers. C'est au poste d'Urrugne que la majorité des recensements a été réalisé (953 274 oiseaux). Le poste de Sare est le deuxième endroit où il fallait être, avec 329 768 oiseaux. Les postes de Banca et Arnéguy n'ont recensé que 112 132 et 34 644 oiseaux.

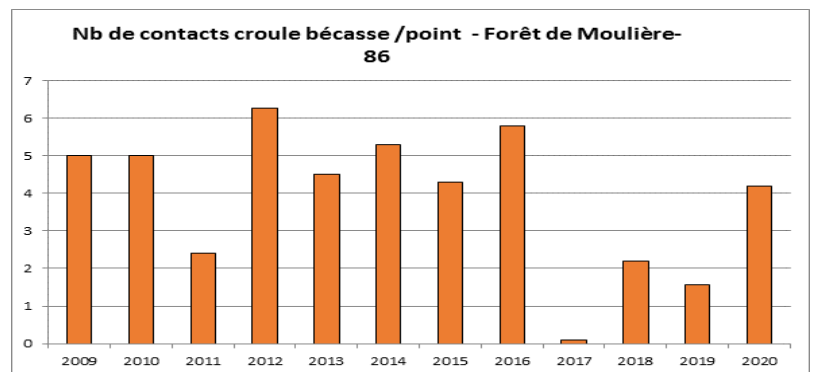
En Vienne, 5 plans de vols aériens sur 6 ont été réalisés. Nous avons eu beaucoup de brouillard sur les créneaux de comptages. En décembre, 24 737 palombes vues sur 2 circuits sur 3. Cet indice confirme la forte présence d'oiseaux en hivernage. En janvier, 16 850 palombes ont été vues sur les 3 circuits. Ce recensement était à la baisse, mais la majorité des zones de gagnage « maïs » avait disparu.

On peut qualifier la période d'hivernage d'excellente.

### **Bécasse des bois :**

La forêt domaniale de Moulière fait l'objet d'un suivi de la population nicheuse de bécasses. Des points de comptage à la croule sont réalisés conjointement par les services de l'ONF, l'OFB, le CNB et la FDCV. En mai 2021, 36 contacts ont été enregistrés (4,5 contacts par point). Ce résultat est similaire à 2020 et reste au-dessus de la moyenne des 10 dernières années (3,7 contacts par point).

Durant la période hivernale 2021/2022, une vingtaine de sorties baguage bécasses a été réalisée par Bruno DENJEAN et Emmanuel COUSSY, souvent accompagnés de chasseurs locaux. Ils ont capturé et bagué une vingtaine d'oiseaux. Cette saison est marquée par un faible nombre de contacts et des oiseaux difficiles à capturer.



Ils ont capturé et bagué une vingtaine d'oiseaux. Cette saison est marquée par un faible nombre de contacts et des oiseaux difficiles à capturer.

Nous avons eu aussi quelques reprises d'oiseaux à la chasse : une bécasse baguée dans le Maine-et-Loire prélevée à Saires, une baguée à Aslonnes et reprise à la chasse sur la même commune cet hiver après 2 ans ; une baguée à Saint-Sauvant et prélevée à Vivonne baguée 3 ans auparavant et une autre baguée aussi sur Saint-Sauvant et prélevée sur Saint-Sauvant 2 années après son marquage.

### **Caille des blés :**

La caille des blés fait l'objet d'un suivi par Emmanuel COUSSY. 30 cailles ont été baguées sur une dizaine de communes du département : une saison assez remarquable en termes d'oiseaux présents en période de reproduction dans nos plaines céréalières mais aussi dans le sud du département plus bocager.

Une caille baguée a été prélevée sur la commune de Valdviennne le 25/09/2021. En soi rien d'exceptionnel sinon que cette caille avait été baguée sur l'archipel des Canaries sur l'île de Ténérif, le 22 mars 2021 ! Incroyable petit oiseau migrateur qui commence à nous livrer ses secrets !

### **Blaireau**



En 2021, la Fédération des Chasseurs de la Vienne s'est vu suspendre ses périodes de chasse complémentaire du blaireau. Cette attaque des associations de protection de l'environnement a obtenu gain de cause en raison d'un manque de données.

C'est pourquoi, dans l'optique d'obtenir de nouveau ces périodes complémentaires, la Fédération a décidé de monter un dossier évaluant le niveau de la population de blaireaux et son impact en Vienne. Un groupe de travail a été formé, composé de 3 Administrateurs volontaires, René DULOUT, Dominique ROBERT et Alain SAVY, ainsi que du Directeur et de la Chargée de Mission de la Fédération. De plus, Hugo PRADEL a été recruté en novembre dernier en service civique pour s'occuper de ce dossier. La Fédération a également travaillé conjointement avec l'Association Départementale des Equipages de Vénerie Sous Terre et a pu compter sur la motivation et l'implication de tous.

Afin d'avoir le dossier le plus solide possible, des outils ont été mis en place. Notamment une enquête adressée par courrier à tous les territoires de chasse permettant à chacun de localiser les terriers de blaireaux, les collisions et les dégâts causés par cet animal. Par ailleurs, la nouvelle application mobile AppliChasse, développée par les Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, est mise à disposition des adhérents pour leur faciliter la participation à cette étude.

Avec 91% des communes du département ayant été prospectées, l'enquête a eu un très bon taux de retour et nous permet d'avoir une base de données conséquente. La Fédération des Chasseurs de la Vienne remercie tous les adhérents ayant participé.

Le rapport est en cours de rédaction et sera prêt pour appuyer la demande de période complémentaire de chasse du blaireau pour la saison cynégétique 2022-2023.

Pour défendre tous nos modes de chasse et nos traditions, continuons d'acquérir des éléments chaque année. La Fédération compte sur vous pour continuer de recenser ces données via l'application AppliChasse, que ce soit pour le blaireau ou toutes autres espèces chassables.

### **Programme sur le classement des ESOD :**

Je vous rappelle que pour justifier de la « nuisibilité » d'une espèce, la Fédération doit apporter de solides arguments afin d'appuyer ses demandes en CDCFS. Il est important que le suivi de ces espèces soit le plus régulier possible.

Le prochain classement se décidera en fin d'année 2022. Nous comptons donc sur votre participation massive dès aujourd'hui pour nous renvoyer votre bilan annuel de prélèvement ainsi que toutes les attestations de dommages causés par la faune sauvage sur votre commune en la diffusant le plus largement possible (*Mairies, agriculteurs, particuliers, chasseurs, piégeurs, professionnels...*).

### **Pathologie - suivi sanitaire petit gibier :**

Cette année, 5 envois de petit gibier ont été effectués au laboratoire de Niort, essentiellement pour l'espèce lièvre.

Le service technique de la Fédération a fait analyser 4 lièvres (*1 tularémie et 3 suspicions EBHS*) et un lapin de garenne positif au virus RHDV-2 (*virus hémorragique mutant du VHD qui touche aussi bien lapins et lièvres*). Nous n'avons pas observé une mortalité massive liée à l'EBHS ou à la tularémie comme il y a quelques années même si des mortalités significatives nous ont été signalées en février 2022 sur le Neuvilleois.

A noter également 7 envois demandés par l'OFB pour 6 buses variables (*recherche influenza aviaire négative*) et 4 moineaux domestiques (*salmonellose*).

### **Aménagements :**

#### **Couverts faune sauvage :**

Pour la saison 2021, la Fédération a subventionné la mise en place de :

- 364 ha de jachères environnement faune sauvage déclarées à la PAC ou de cultures à gibier,

- 82 ha de jachères mellifères favorables aux insectes pollinisateurs,
- 1 943 ha de CIPAN (*Culture Intermédiaire Piège à Nitrate*) dont 993 ha en partenariat avec le Syndicat Eaux de Vienne pour travailler conjointement sur la qualité de l'eau et offrir des couverts hivernaux pour la petite faune sauvage.

#### Bandes mellifères – Programme AGRIFAUNE :

Depuis 2014, votre Fédération accompagne les agriculteurs pour mettre en place des bandes enherbées ou mellifères qui viennent offrir un refuge supplémentaire pour la petite faune de plaine. En 2021, votre Fédération a accueilli son premier jeune en service civique, Guillaume DEMANGE pour travailler sur cette thématique pendant 7 mois. Grâce à son investissement, la Fédération a accompagné la mise en place de **72 bandes pour 23 ha supplémentaires chez 14 nouveaux agriculteurs**. En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, un suivi de ces aménagements est en cours jusqu'en 2024 afin de l'améliorer si besoin.

En 2021, ce sont donc plus de **2 400 ha de couverts favorables à la biodiversité** qui ont été implantés avec la participation des chasseurs et des agriculteurs de la Vienne.

#### Plantation de haies :

Pour la saison dernière, les projets de 14 territoires de chasse (*10 ACCA et 4 chasses privées*) ont été subventionnés sur les communes de Maisonneuve, Jaunay-Clan, Buxeuil, Morton, Queaux, Roiffé, Vouillé, Ouzilly-Vignolles, St Genest d'Ambière, Cloué, Ingrandes sur Vienne, St Julien l'Ars, Vellèches et Bethines.

Grâce à votre investissement et à la participation des agriculteurs ou des communes partenaires, plus de **3 640 arbres et arbustes** ont été plantés en 2021.

Chaque année, la demande s'accroît (*plus 500 plants supplémentaires chaque année*). Pour la prochaine saison, je vous invite donc à contacter dès maintenant Caroline CAILLY, au siège de la Fédération, afin d'étudier vos projets pour aménager votre territoire en haies, jachères, bandes mellifères et mares.

Tous ces aménagements favorables à la faune ont fait l'objet d'une aide financière de l'Afac-Agroforesterie, du Syndicat Eaux de Vienne, du Conseil Départemental de la Vienne, et de l'Office Français de la Biodiversité, au travers du programme Agrifaune et de l'Eco-contribution. Il faut pour cela les remercier.

Etant arrivé au terme de ce rapport, je tiens à remercier au nom de la Commission Petit Gibier, tout le Service Technique pour sa compétence et l'excellent travail qu'il réalise toute l'année dans l'intérêt de la chasse.

Mesdames, Messieurs, Chers Amis chasseurs, je vous remercie de votre attention.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION GRAND GIBIER ET SECURITE A LA CHASSE**

Présenté par son responsable Monsieur Olivier DONGUY

Mesdames, Messieurs, Amis chasseurs,

Comme depuis plusieurs années, il m'appartient de vous présenter le compte rendu de l'activité de la commission grand gibier et sécurité à la chasse pour la saison cynégétique qui vient de s'écouler.

#### Sécurité a la chasse :

Conformément aux nouvelles dispositions introduites par la « loi chasse » de juillet 2019, votre Fédération a dû mettre en place une nouvelle commission « sécurité ». En Vienne, cette commission a été rattachée à celle du grand gibier. Cette année, la formation sécurité « en battue » dispensée par la Fédération a rencontré un grand engouement avec plus de 500 chasseurs formés, ce qui prouve une nouvelle fois que les chasseurs de la Vienne sont conscients de l'importance de la sécurité. La seconde étape, qu'il nous faudra franchir en 2022 concerne la mise en œuvre de la formation décennale obligatoire, mais je laisse le soin à mon collègue Bernard REITZ de vous fournir plus de renseignements.

L'un des autres piliers de la sécurité concerne l'aménagement des territoires. Pour aider les territoires dans cette action prioritaire, la Fédération a une nouvelle fois relancé son programme de subvention de miradors. Cette année, plus de 200 miradors ont été subventionnés. Dans le détail, chaque détenteur peut recevoir une subvention de 40 € par mirador jusqu'à concurrence du montant de sa cotisation fédérale. Charge aux chasseurs de commander ou de fabriquer leurs miradors.

Comme vous avez pu vous en rendre compte dans la présentation du futur budget prévisionnel, votre Fédération maintiendra cette opération très appréciée la saison prochaine.

### **Les chevreuils :**

Nous voilà partis dans notre troisième plan de chasse triennal, et les retombées sont plus que bénéfiques. Grâce à la souplesse de ce plan, les chasseurs ont la capacité de pouvoir gérer leur population de chevreuils, et de réaliser leur plan de chasse.

Malgré tout, il y a quelques règles à respecter, notamment concernant le pourcentage du prélèvement par saison. En effet, bien que vous ayez la possibilité de réaliser entre 25% et 40% du total de l'attribution par saison, nous vous invitons à rester au plus proche d'un prélèvement annuel d'environ 30%. Cette règle est d'autant plus importante pour les « petites » attributions car de trop forts prélèvements sur 1 ou 2 saisons peuvent déséquilibrer les populations. De même, nous vous invitons également à rester au plus proche de la règle des tiers en ce qui concerne la répartition qualitative des prélèvements (1/3 de jeunes, 1/3 de brocards et 1/3 de chevrettes).

Pour cette première saison, 5 300 chevreuils ont été prélevés, soit 26 % du total triennal.

A ce jour, vu le faible taux de retour des cartons de tir sur la dernière quinzaine de février, il est fort à parier que de nombreux prélèvements n'ont pas été encore déclarés. C'est pourquoi, je vous le redis, ces fiches doivent normalement nous être adressées ou encore mieux saisies en ligne sur votre espace adhérent dans les 8 jours qui suivent le prélèvement de l'animal.

### **Les cervidés :**

Malgré une augmentation plus que notable des plans de chasse cette année avec 2 482 attributions contre 2 261 la saison précédente, soit une augmentation d'environ 10% afin de répondre à la pression de l'espèce sur les cultures mais aussi sur le monde de la sylviculture ; le taux de réalisation pour 2021 est de 77%, avec 1 915 animaux prélevés contre 1 805 la saison dernière.

Les agents de l'OFB sont intervenus à plusieurs reprises pour des écarts à la réalisation du plan de chasse. 20 cas ont fait l'objet de la pose d'un bracelet de remplacement ; ce qui a permis aux chasseurs de récupérer la venaison mais surtout d'éviter un procès-verbal et les mesures qui l'accompagnent.

Les comptages ICE mis en place il y a plusieurs années commencent à fournir des données qui seront bientôt exploitables. Merci à tous pour votre participation à la collecte des pattes de faons. Concernant les comptages nocturnes, ces derniers ont été perturbés par la crise

du COVID mais je souhaite tout de même exprimer un grand merci aux différents participants qui ont permis que ces comptages puissent se réaliser en à peine trois semaines.

### **Les sangliers :**

Pour le sanglier, j'ai l'impression de me répéter avec encore un record des prélèvements : 6 628 animaux prélevés à fin février contre 6 352 l'année précédente à la même période.

Malgré cela, le tableau des prélèvements de l'espèce sanglier reste encore au-delà des limites du raisonnable, surtout pour avoir une petite chance de maintenir l'équilibre agro-cynégétique.

Preuve de cette concentration de sangliers dans des zones parfois difficilement chassables : les lieutenants de louveterie n'ont jamais été autant sollicités pour limiter la problématique des animaux en périphérie des villes, notamment POITIERS et CHATELLERAULT.

La croissance quasi perpétuelle de cette espèce a une incidence directe sur la surface des dégâts aux cultures, qui représentent plus de 600 hectares. Si nous ne réagissons pas immédiatement, nous allons rencontrer des situations catastrophiques dans certains secteurs. Dans les zones les plus touchées, cet état de fait peut, dans un proche avenir, nous contraindre à mettre en place une taxe à l'hectare, contribution mal perçue par les chasseurs des départements voisins.

Vous aurez encore la main l'année prochaine, alors réagissez maintenant en utilisant tous les outils mis à votre disposition : le tir à partir du mois de juin, les protections des cultures, l'agrainage de dissuasion...

Un grand merci aux différentes CTL pour qui l'année qui vient de s'écouler n'a pas forcément été facile lors des rencontres sur le terrain avec le monde agricole en détresse.

### **Bac de collecte des déchets de venaison :**

Cette année, votre Fédération a décidé la mise en place d'un système de bacs de collecte pour les déchets de venaison. Pour mettre en œuvre ce dispositif, un groupe de travail a été créé au mois de mai pour l'arrivée des premiers bacs au mois de novembre. Travail qui, sur le papier, était déjà fastidieux et qui s'est révélé effectivement lourd à mettre en place.

Votre Fédération attendait le soutien financier des différentes communautés de communes du département comme cela a été le cas dans le département voisin de la Haute-Vienne. Malheureusement, les élus du 86 en ont décidé autrement. Comme convenu depuis le montage du dossier, aucune taxe supplémentaire ne sera demandée aux territoires pour faire vivre cette opération.

Malgré tout, quelques incidents ont été déclarés, notamment avec la pose d'ordures ménagères et malheureusement le vol de deux bacs. J'espère malgré tout que ce service mis à votre disposition répond à vos attentes. A ce jour, plus de 500 territoires sont utilisateurs de cette solution.

Cette opération n'aurait pas été une telle réussite sans le concours de l'ensemble des bénévoles gestionnaires des bacs qui donnent de leur personne pour faire fonctionner le dispositif. Qu'ils en soient remerciés.

### **Dématérialisation des cartons de tirs :**

Cette année, plus de 5 500 cartons de tirs pour les cervidés et 4 800 pour les sangliers ont été saisis via l'espace « adhérent ». Cette saisie dématérialisée est aujourd'hui utilisée par plus de 70% des territoires adhérents pour l'enregistrement des demandes de plan de chasse grand gibier.

Ce dispositif, au-delà de représenter un gain de temps non négligeable pour les salariés de la Fédération, est aussi une souplesse supplémentaire pour les démarches réglementaires des adhérents. Bien que depuis plusieurs saisons, une progression significative des saisies internet soit enregistrée, des améliorations sont encore possibles.

Pour y parvenir, **le Conseil d'Administration de votre Fédération a décidé de supprimer les cartons de tirs « papier » pour la saison cynégétique 2022/2023.**

Toujours dans cet esprit d'optimisation des enregistrements, un nouvel outil est à votre disposition depuis la saison dernière : l'application mobile « Appli chasse » et le scan des bracelets.

### **La recherche au sang :**

Avec 13 conducteurs agréés UNUCR sur le département, la recherche au sang n'a jamais été aussi représentée dans notre département, et vous vous doutez bien que cela me ravi.

L'arrivée de nouveaux conducteurs dans différentes zones du département a participé activement au développement de notre activité.

Cette année, seulement deux appels sur l'ensemble du département n'ont pu être honorés. Malheureusement, personne ne vit de cette passion et il y a aussi des contraintes, notamment professionnelles.

On note malgré tout :

Pour les chevreuils : 50 sorties 18 réussites

Pour les sangliers : 141 sorties 46 réussites

Pour les cervidés : 90 sorties 25 réussites

J'en arrive à la fin de ce rapport. Il me reste à vous souhaiter Mesdames, Messieurs, Amis chasseurs, une excellente année cynégétique 2022/2023.

Merci de votre attention.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION FORMATION**

*Présenté par son responsable Monsieur Bernard REITZ*

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Tableau de synthèse des formations assurées gratuitement par votre Fédération.

### SYNTHESE DES FORMATIONS SAISON 2021/2022

Libellé	Nombre de séances	Participant
Sécurité et organisation des battues	40	388
Chasse accompagnée Filleuls	7	20
Chasse accompagnée Parrains	7	33
Examen initial du gibier sauvage	2	37
Formation obligatoire chasse à l'arc	1	23
Chasse approche affut	2	20
Formation piégeage 2 jours obligatoires	2	38
Recyclage piégeage	1	6
Garde particulier	1	15
Nouveau Président	2	18
Formation clôture	2	30

### 640 chasseurs ont suivi une des 91 séances de formation.

Malgré la situation sanitaire, la plupart des formations techniques ont été maintenues. L'objectif de former rapidement tous les organisateurs de battue et, à terme, tous les chefs de lignes est poursuivi.

La formation tir des corvidés sera de nouveau réalisée la saison prochaine.

Concernant les formations théoriques et pratiques de préparation à l'examen du permis de chasser :

### SYNTHESE DES FORMATIONS PERMIS DE CHASSER SAISON 2021/2022

Libellé	Nombre de séances	Participants
Formation pratique obligatoire	129	273
Formation théorique obligatoire	13	274

Concernant l'examen du permis de chasser :

### SYNTHESE EXAMEN PERMIS DE CHASSER SAISON 2020/2021

Libellé	Nombre de séances	Candidats	% Reçus
Examen (Inspecteur OFB M. Audebert)	53	269	74,72

Les plus méritants des candidates et candidats au permis de chasser, ainsi que les membres de l'Association des Jeunes Chasseurs de la Vienne, ont été invités par l'Académie des Sciences à une journée de chasse au grand gibier sur le domaine de Ry-Chazerat, à Montmorillon. Je remercie l'Académie des Sciences ainsi que son régisseur, M. Thomas GORGE HAUTAVOINE pour leur contribution.

Toutes ces formations seront reconduites pour la prochaine saison 2022/2023. Un catalogue descriptif est disponible en version papier ou téléchargeable sur le site internet de la Fédération. Les dates seront disponibles prochainement. Vous pourrez vous inscrire en ligne sur votre espace adhérent chasseur et visualiser en temps réel les disponibilités.

Les formations piégeage et tir à l'arc sont réalisées avec le concours des associations spécialisées. Je tiens à remercier Christophe BEAUQUIN, Président de l'Association des Piégeurs, et Bruno DELAUNAY, Président de l'Association des Chasseurs à l'Arc Charentes-Poitou.

La formation « pose et entretien des clôtures » a été réalisée avec le soutien de Laurence MAUTRE et Yannick MARTIN de l'Alliance Pastorale de Montmorillon, de Christine ARCHENBAULT référente de la certification phytosanitaire à la Chambre d'Agriculture de la Vienne, et de Rodolphe DAUVIN, prestataire de la Fédération de Seine-et-Marne pour la pose/dépose et l'entretien des clôtures. Je remercie ces intervenants pour leur implication.

Avant de conclure, je tiens à remercier le personnel administratif et technique de la Fédération pour la qualité du travail effectué ainsi que le Président Michel CUAU, les Administrateurs Olivier DONGUY et Alain SAVY qui, avec le personnel technique, ont permis de former à la sécurité et à l'organisation des battues 388 adhérents et préparent les candidats au permis de chasser avec un taux de réussite de 75%.

Madame, Mademoiselle, Monsieur, me voilà au terme de ce rapport. Je tiens à vous remercier pour votre attention.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION GESTION DES ACCA**

*Présenté par Monsieur Pascal FAYOUX, Vice-Président*

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

J'ai l'honneur de vous présenter le bilan de l'activité de cette « jeune » commission pour l'année 2021. Comme vous le savez, cette commission a été mise en place afin d'accompagner l'une des nouvelles missions de votre Fédération.

En effet, les modifications législatives du code de l'environnement par l'article 13 de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 tendent à une gestion décentralisée de la chasse avec une responsabilisation des Fédérations Départementales des Chasseurs sur l'ensemble de la gestion des territoires et des chasseurs. Ainsi, depuis cette réforme, ce sont les Présidents des Fédérations qui assurent la gestion des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) jusqu'alors exercée par les Préfets des départements. Cette nouvelle compétence des Présidents des Fédérations est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans le détail, ces nouvelles dispositions législatives confient aux Présidents des Fédérations la gestion et la coordination des ACCA, notamment pour leur agrément, leur constitution, l'enquête publique et les droits d'opposition. Ce sont donc les Présidents qui agrément les ACCA et qui statuent sur les demandes des propriétaires souhaitant retirer leurs terrains d'une ACCA.

Concernant la partie modification des territoires, nous avons enregistré, pour l'année 2021, 52 dossiers parmi lesquels 37 ont été traités et archivés. Ces procédures ont donné lieu à la publication de 76 décisions administratives.

	<u>TOTAL</u>	<u>TRAITES</u>
Dossiers de retrait pour superficie	24	20
Dossiers d'opposition à la pratique de la chasse	3	1
Dossiers d'intégration	26	17
Dossiers classement en enclave	0	0
Dossiers clôture hermétique	0	0

A ce jour, la Fédération reçoit encore de nouvelles demandes de retraits de terres des territoires ACCA ainsi que des demandes d'intégration de terres. Comme nous ne sommes plus en période de renouvellement des territoires, si ces décisions sont favorables, elles prendront effet pour la plupart d'entre elles à compter de 2025.

L'un des faits significatifs de la saison est une hausse des demandes de recours gracieux. Pour 2021, ce sont 14 demandes qui ont été déposées dont 6 ont reçu une suite favorable.

Concernant les statuts et les règlements intérieurs des ACCA et AICA, tous ont été validés sans difficulté pour la saison 2021/2022. Cela représente **285** validations de règlements. A ce titre, je tiens à remercier les responsables d'ACCA pour l'important travail qu'ils réalisent au quotidien pour faire vivre ces associations.

Sur la question du renouvellement des réserves de chasse agréées des ACCA, qui a lieu tous les 5 ans selon la date anniversaire de l'agrément, toutes celles venant à échéance ont pu être renouvelées à temps. Ce travail représente 52 décisions administratives.

Toutes ces décisions ont également fait l'objet d'une publication au répertoire des actes officiels de la Fédération.

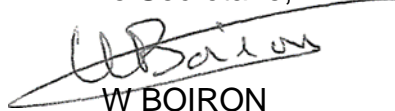
En dernier lieu, la Fédération a traité les demandes de sanctions à l'encontre des membres des ACCA pour diverses raisons. A ce jour, sur 5 dossiers, un seul a donné lieu à une décision administrative de sanction.

Comme vous avez pu le constater, cette deuxième année de « gestion des ACCA » a été riche elle aussi. A ce titre, je tiens à saluer la disponibilité et le professionnalisme des divers personnels intervenant sur ces dossiers.

Malheureusement, cette année encore, cette commission s'est vu restreindre considérablement ses réunions en raison des diverses contraintes sanitaires liées à la covid19. Cette pandémie a également fortement impacté l'accueil des adhérents sur les différents dossiers à traiter.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis, je vous remercie de votre attention.

Le Secrétaire,

  
W BOIRON

Le Président,

  
M. CUAU